Poher communauté Poc'hêr kumuniezh

Je prends ma planète en main !
Tapout a ran krog em planedenn !

RAPPORT ANNUEL – SERVICE DECHETS

Année 2024

Rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Table des matières

I) Présentation du service 2

1.1 Compétences et services - Historique 2

1.2 Le Service de collecte des déchets 3

1.2.1 Organisation actuelle du service 3

1.2.2 Les ressources humaines 6

1.3 La mise en place de la redevance incitative (RI) 7

1.3.1 Rappel et relance de la RI 7

1.3.2 Construction de la base de données 9

1.3.3 Mise en place et organisation actuelle de la collecte 11

1.3.4 Descriptif du matériel de collecte 16

1.3.5 Indicateurs de suivi de la RI 18

1.4 Prévention des déchets 20

1.4.1 Diminution des déchets à la source – Les biodéchets 20

1.4.2 Information aux publics 21

II) Les indicateurs techniques 27

2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles 27

2.2 La collecte sélectives 27

2.2.1 Les recyclables secs issus des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) 27

2.2.2 Les extensions des consignes de tri 29

2.2.3 Le verre 29

2.3 Les déchets collectés en déchetterie de Carhaix et Locmaria Berrien 29

III) Les principaux indicateurs financiers 31

3.1 Les résultats du compte administratif 2024 31

3.1.1 Fonctionnement 32

3.1.2 Investissement 33

I) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 COMPETENCES ET SERVICES - HISTORIQUE

La Communauté de communes du Poher a été créée en 1994. De 1994 à 2001, le service public d'élimination des déchets (SPED) était assuré :

- Par Carhaix sur son territoire, avec 2 bennes à ordures ménagères et son propre personnel ;
- Par un syndicat mixte de voirie et d'élimination des déchets sur les autres communes.

Le SPED était financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à Carhaix et par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les autres communes.
La Communauté de communes du Poher acquiert la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » par délibération, le 20 septembre 2000 et validée par arrêté préfectoral, le 21 décembre 2000.

La compétence Traitement est déléguée au Syndicat Intercantonnal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne « SIRCOB) ». Cette compétence comprend la prise en charge de l'ensemble des déchets :

- Ordures ménagères résiduelles « OMr »,
- Recyclables secs des ordures ménagères « RSOM » (matériaux issus de la collecte sélective),
- Autres déchets apportés en déchèterie.

Les principales étapes de la réorganisation du service de collecte ont été :

- 2001 : - reprise du matériel et du personnel de la ville de Carhaix et du syndicat mixte :

  - lancement de la collecte sélective avec l'ouverture d'un poste d'emploi-jeune, le recrutement de 10 intérimaires sur 3 semaines au sein de la Communauté de communes et d'un ambassadeur du tri recruté au niveau du SIRCOB ;

  - généralisation de la collecte sélective en sacs jaunes et en mélange (certains types d'emballages excepté le verre) et mise en place d'aires grillagées pour le dépôt des sacs jaunes dans les secteurs campagnes ;
- 2002 : mise en place de la TEOM sur l'ensemble du territoire ;
- 2003 : instauration de la redevance spéciale pour les établissements publics ;
- 2004 : extension de la redevance spéciale aux campings ;
- 2009 : extension de la redevance spéciale à la maison de retraite ;
- 2009 : réalisation d'une étude d'optimisation globale conduisant à mettre en œuvre entre 2010 et 2012 les actions suivantes :
  - Diminution de la fréquence de collecte (du C2 au C1 sur Carhaix et du C5 au C4 sur le centre-ville)
  - Mise en place d'une collecte des cartons des professionnels
  - Mise en place d'une redevance spéciale des établissements privés produisant plus de 1400 litres de déchets par semaine.
- 2016 : Etude d'opportunité faite par l'APAVE pour la mise en œuvre d'une tarification incitative sur Poher Communauté dans le but de diminuer les quantités de déchets produits, d'augmenter le tri pour une meilleure valorisation de la matière, d'amener les usagers à une consommation plus responsable et d'optimiser les services afin de maîtriser les coûts.

- 2018 : Expérimentation de la tarification incitative sur la commune de Poullaouen et étendue à Locmaria-Berrien en 2019 suite à la fusion des 2 communes (commune nouvelle de Poullaouen).
- 2022 : Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages.
- 2023/2024 : Retrait des bacs collectifs et aires grillagées puis déploiement de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire de Poher Communauté

1.2 LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

1.2.1 Organisation actuelle du service

L'année 2024 a été marqué par la mise en place de la redevance incitative (RI) ainsi que le lancement de nouvelles tournées de collecte en porte à porte.

1.2.1.1 La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif chez les particuliers

Auparavant, seules les villes de Carhaix et Poullaouen/Locmaria présentaient une collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte et en bacs individuels de 120 litres ou 240 litres pour les particuliers. Les autres communes étaient collectées par points de regroupement avec la mise à disposition de bacs collectifs roulants de 660 à 1100 litres. Cette organisation se justifiait par la maîtrise des coûts de collecte.

La collecte sélective s'effectuait en bi-flux :

- Une collecte du verre en colonnes aériennes d'apport volontaire réparties sur le territoire.
- Une collecte des déchets d'emballages ménagers recyclables (tous les emballages alimentaires et cosmétiques) en sacs jaunes translucides mis à disposition par Poher communauté puis collectés en porte-à-porte ou en regroupement dans des aires grillagées.

Avec la mise en place de la RI, l'organisation du service à peu à peu évoluée. L'organisation technique actuelle est une collecte bimensuelle (C0.5) pour les 2 flux avec :

- Pour les ordures ménagères : une collecte généralisée en porte à porte (PAP) en bacs individuels pucés de 120 litres ou 240 litres pour les particuliers afin d'être en mesure de comptabiliser les levées et suivre la production de chaque usager ;
- Pour les recyclables : un maintien des sacs jaunes avec un collecte également en PAP.
- Pour le verre : un maintien de la collecte en apport volontaire (AV) avec un maintien du parc de contenants en place et du prestataire actuel soit la société Le Goff de Quimper. Le verre est ensuite valorisé par la société Saint-Gobain.

Cette organisation est complétée par la mise en place d'abris-bacs à contrôle d'accès dans le centre-ville de Carhaix, notamment pour les habitats collectifs. La fréquence de collecte de ces points est adaptée à son utilisation par les Carhaisiens.

En optant pour cette organisation du schéma de collecte, la collecte en régie permet d'être optimisé tout en conservant les équipes actuelles.

Le territoire de Poher Communauté ne présente pas de contrainte majeure à la mise en place d'une tarification incitative, avec ces 15 357 habitants et son habitat rural avec ville centre (Carhaix concentrant 50% de la population), il y a peu d'habitats collectifs (concentrés sur Carhaix) et peu de problématique touristique.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) est assuré par incinération dans une installation sous maîtrise d'ouvrage du SIRCOB. Le centre de tri, situé à Glomel, est également propriété du SIRCOB.

1.2.1.2 La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif chez les professionnels

Les professionnels du territoire sont responsables de la gestion de leurs déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

Avant la mise en place de la redevance incitative, les professionnels étaient soumis à la redevance spéciale (RS) s'ils étaient équipés d'un ou plusieurs conteneurs d'une capacité de 660 à 1100 litres adaptée en fonction du volume de déchets produits. Les professionnels n'ayant pas de conteneur étaient soumis à la TEOM au même titre que les particuliers.

La redevance spéciale concernait les artisans, commerçants, services, professions libérales, entreprises qui produisaient des déchets plus importants que ceux d'un ménage, à savoir les activités qui produisent plus de 1400 litres par semaine.

L'objectif était de répartir plus équitablement la prise en charge du coût de collecte selon les catégories d'usagers. Ainsi, les professionnels concernés devaient régler une redevance spéciale établie en fonction du poids de déchets produits et calculé sur la base de trois pesées effectuées au minimum dans l'année. L'exonération de cette RS n'était possible que pour les professionnels disposant d'un contrat privé d'enlèvement des déchets.

Avec la mise en place de la redevance incitative, il n'est plus possible de conserver le système de redevance spécial pour les professionnels. Cependant, pour répondre à l'obligation de gestion leurs déchets sur le territoire, plusieurs choix sont proposés aux professionnels :

- Recourir au service de collecte des déchets par Poher Communauté en suivant les exigences réglementaires issues du règlement de collecte des déchets ;
- Recourir à une entreprise privée et justifier de l'élimination de vos déchets.

Plusieurs modalités de collecte et de tarification des déchets sont alors proposées :

- Si peu de déchets sont produits, les professionnels peuvent obtenir un bac et une tarification comme les particuliers avec des bac de 120 ou 240 litres.
- Si plus de déchets sont produits, il leur est possible d'obtenir un bac 660 litres (4 roues) dont la tarification est calculée à la levée du bac.

1.2.1.3 La collecte des cartons chez les professionnels

Une collecte des cartons spécifique aux commerçants, artisans et industriels du centre-ville et des zones économiques de Carhaix est instaurée depuis 2011 Elle vise à recycler l'ensemble des cartons générés par l'activité des professionnels. Elle a lieu **tous les mercredis matin**. C'est une benne spécifique qui collecte ces cartons et sont directement envoyés au centre de tri de Glomel.

Les cartons sont collectés soit dans les conteneurs à couvercle jaune (capacité maximale de 1100 litres), soit directement au sol, pour les commerçants de la grande rue ne disposant pas de conteneur. Les cartons sont sortis le jour même de collecte avant le passage de la benne afin d'éviter leur détérioration par les intempéries. En 2024, le ramassage des cartons des professionnels a permis de collecter **116,54 tonnes de cartons**.

1.2.1.4 Les déchetteries

Sur le territoire de Poher communauté, il existe deux déchetteries, Carhaix et Locmaria-Berrien, dont la gestion est assurée par le Syndicat Intercantonal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne (SIRCOB). Les 2 sites sont accessibles à tous les usagers de Poher communauté.

Déchetterie située à Carhaix

Carhaix-Plouguer			**Locmaria-Berrien**		
Déchetterie de Kervoazou : 02.98.73.13.98			Zone artisanale du Vieux Tronc 02 98 99 82 49		
	Matin	**Après-midi**		**Matin**	**Après-midi**
Lundi	9h - 12h	13h30 – 18h	Lundi	9h15 – 12h	Fermé
Mardi	9h - 12h	**15h** – 18h	Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h - 12h	13h30 – 18h	Mercredi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Jeudi	9h - 12h	13h30 – 18h	Jeudi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Vendredi	9h - 12h	13h30 – 18h	Vendredi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Samedi	9h - 12h	13h30 – 18h	Samedi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Dimanche	Fermé	Fermé	Dimanche	Fermé	Fermé

Horaires d'ouverture des déchetteries

Les déchetteries assurent la collecte de déchets apportés par les ménages ce qui concède la propriété de ces déchets au gestionnaire de l'équipement. Les déchets pouvant être déposés en déchetterie sont les suivants :

- Les encombrants (matelas, moquette, plâtre…) ;
- Le bois ;
- Les gravats (briques, terre, vaisselle, vitres, pots cassés… excepté le plâtre) ;
- Les papiers (journaux, magazines…) ;
- Les déchets verts (tontes de pelouse, taille de haies…) ;
- Les batteries de voiture ;
- Les huiles moteur et végétales usagées ;

- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux ou « DASRI » (aiguilles de seringues, scalpel… conditionnés en boîte spécifiques) ;
- L'amiante sous certaines conditions
- Les capsules de café ;
- Les incinérables (objets en plastique, cartons souillés…) ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ou « DEEE » (téléviseurs, téléphones, électroménagers…) ;
- Les cartons propres vidés et pliés ;
- Le verre ;
- Les ferrailles ;
- Les cartouches d'encre d'imprimantes ;
- Les vêtements.

1.2.1.5 Les déchets fermentescibles compostables

Ces déchets, de nature organique, se composent des déchets de cuisine et de jardin (marc de café, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, branchages, herbes, etc…).

Ils sont aujourd'hui collectés et incinérés avec les ordures ménagères alors qu'ils sont facilement biodégradables et valorisables. Le compost issu de cette valorisation bénéficie d'une forte valeur agronomique comparable à celle d'un terreau et peu être utilisé comme tel.

Avec l'objectif de réduction des déchets à la source, Poher communauté souhaite favoriser et développer la pratique du compostage en aidant l'acquisition d'un composteur. Depuis 15 euros jusqu'en décembre 2023. Une délibération du conseil communautaire du 22 décembre a acté l'augmentation du prix de vente à 30 €. Ceci afin de limiter le coût social lié à la forte hausse du nombre de vente au cours de 2023.

1.2.2 Les ressources humaines

Le service déchets de Poher Communauté est géré par 18 ETP :

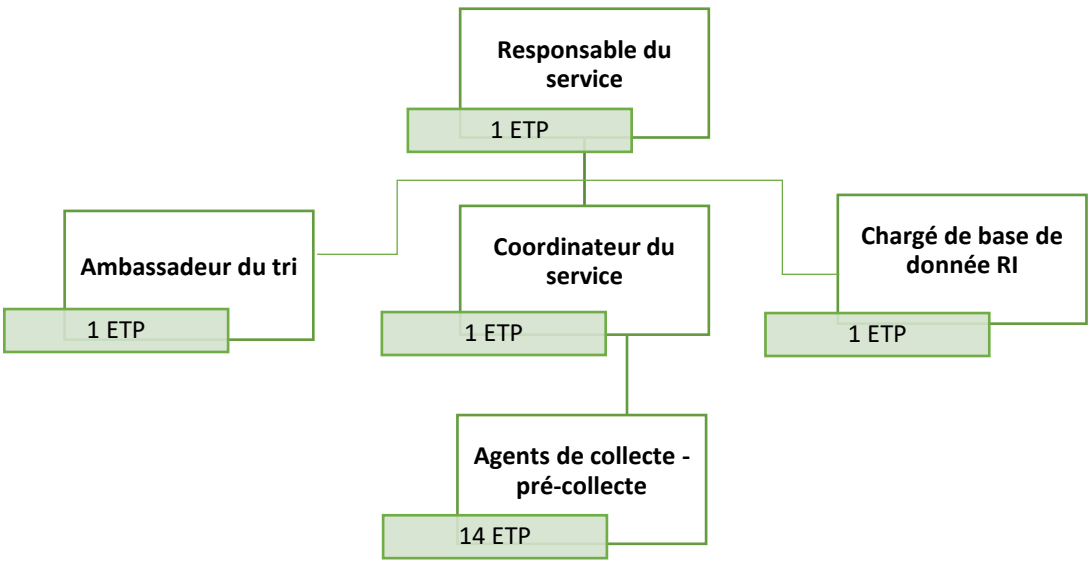

Le service fait également appel aux services supports de la collectivité pour la comptabilité, la gestion du personnel etc. La pré-collecte est gérée par le coordinateur du service, les ajustements sur le terrain

et les nettoyages des points de collecte (apport volontaire pour le verre et regroupement) sont réalisés par un agent de collecte affecté à cette tâche chaque semaine, en roulement.

1.3 MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE (RI)

Auparavant, Poher communauté était confronté à des performances de tri des déchets qui stagnaient depuis plusieurs années et qui étaient nettement en dessous des objectifs nationaux.
L'objectif de la mise en place d'une redevance incitative (RI) a été de faire baisser la production d'ordures ménagères résiduelles de 15 à 30 % et d'augmenter de 8 à 20 % les tonnages de recyclables. Par ailleurs, le passage à la RI a pour but de favoriser l'équité dans la contribution du service, avec une facturation qui correspond au confort donné à l'habitant et qui récompense ceux qui font des efforts. Celle-ci intègre également le niveau de la production de déchets pour facturer le service public de gestion des déchets à l'usager. Les comportements plus ou moins vertueux de l'usager peut donc influer sur la facture. Cette démarche participe à la volonté de renforcer la performance environnementale du territoire en encourageant le tri à la source et la valorisation des biodéchets. Le déploiement de la redevance incitative permettrait ainsi de :

- Diminuer les quantités de déchets produits ;
- D'augmenter le tri (à la fois en collectes sélectives mais également en déchèteries) pour une meilleure valorisation de la matière ;
- D'amener les usagers à une consommation responsable ;
- D'optimiser les services afin de maîtriser les coûts.

1.3.1 Rappel et relance de la mise en place de la RI

En 2012-2013, Poher Communauté a mandaté le cabinet APAVE afin de réaliser une étude sur la mise en œuvre d'une tarification incitative (TI) sur les 8 communes historiques du territoire. Cette étude a ensuite été actualisée à la suite de l'intégration de 3 nouvelles communes à la communauté de communes en 2015. Les conclusions ont débouché sur la définition d'un scénario technique de collecte préférentiel avec une fréquence de collecte réduite pour optimiser les couts.

L'étude a ensuite a été présentée en bureau communautaire le 21 avril 2016 puis en commission environnement le 07 juin 2016 et transmises à chacune des communes membres.

Le 30 juin 2016, le conseil communautaire a délibéré sur la mise en œuvre d'une Redevance Incitative (RI), appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire avec une phase d'expérimentation en amont sur la commune de Poullaouen afin de tester la maitrise de la logistique des données, d'identifier les difficultés de mise en place de la RI et d'évaluer le comportement des usagers en appréciant l'acceptabilité du dispositif.

L'organisation technique retenue est une collecte bimensuelle (C0.5) pour les 2 flux avec une collecte en porte à porte (PAP) et en bacs individuels pour les ordures ménagères et un maintien des sacs jaunes pour les recyclables. Cette organisation serait complétée par la mise en place de colonnes d'apport volontaire et/ou abris-bacs à contrôle d'accès dans le centre-ville de Carhaix, notamment pour les habitats collectifs.

De novembre 2017 à Janvier 2018, une enquête dite « de conteneurisation » a été effectuée afin de déterminer le type de bac voulu par chaque foyer de Poullaouen dans le cadre de l'expérimentation de la RI sur cette commune.

De février à mars 2018, les bacs individuels ont été déployés en porte à porte par des agents de Poher Communauté sur la commune de Poullaouen. Lors de l'absence à domicile des usagers au moment du

passage des agents, des avis de passage leur demandant de venir chercher leur bac individuel ont été déposé dans les boites aux lettres. Par la suite, les bacs collectifs ont été progressivement retirés.

Courant 2019, la phase dite « test » de l'expérimentation de la RI sur Poullaouen (fusionné à Locmaria) a concerné 9,4 % de la population du territoire. Le service a été adapté pour être en mesure de comptabiliser les levées et suivre la production de chaque usager grâce à la mise en place de bacs pucés et l'installation de systèmes d'identification des puces sur les bennes reliées à un logiciel de gestion de la redevance incitative (base de données usagers REOM). Cette expérimentation a permis de corriger certains points et d'apporter des améliorations pour le bon déploiement de la redevance incitative sur le reste du territoire. Plusieurs pistes ont été poursuivies dans le but d'optimiser et d'améliorer le système.

Le Jeudi 4 novembre 2021, le cabinet CITEXIA, reprenant les études antérieures faite par l'APAVE, est intervenu lors du bureau communautaire. L'intervention du cabinet a permis d'informer et de sensibiliser au mieux les maires, les membres du bureau communautaire et les conseillers municipaux sur la redevance incitative. Le cabinet a expliqué le concept tout en détaillant les différentes étapes nécessaires à sa mise en place ainsi que les impacts futurs de l'outil sur la production des déchets et le comportement des usagers (objectifs de prévention et de valorisation).

Suite à l'intervention du cabinet, le conseil communautaire du 25 novembre 2021, à l'unanimité, a décidé d'étudier et d'étendre la mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire de Poher communauté en conservant l'organisation technique prévue, c'est-à-dire, la collecte bimensuelle (C0.5) pour les 2 flux.

Le principe de facturation retenu est celui d'une redevance incitative (passage de la TEOM à la REOMi) avec un abonnement rattaché au bac (volume choisi) et une modulation complémentaire par rapport au passage de la benne. Le montant de la redevance se calcule sur la somme de la part fixe et la part variable :

- Part fixe qui ouvre le droit à un nombre de collectes annuelles ;
- Part variable, pour les levées supplémentaires.

Le montant annuel de la redevance payé par chaque usager dépendrait donc du volume du bac choisi (part fixe), et du nombre de fois où il présenterait son bac à la collecte (part variable). L'incitativité porterait sur le nombre de levées.

Le 9 novembre 2023, Le conseil communautaire a délibéré afin de valider la grille tarifaire pour la redevance incitative pour l'année 2024, qui est une année test. Celle-ci permettra le financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères de Poher Communauté.

Différents scénarios, élaborés par le bureau d'étude CITEXIA grâce aux données fournies par la communauté de communes, ont été présentés au conseil communautaire afin de déterminer les montants de la part fixe et de la part variable.

Finalement, le conseil communautaire a choisi le scénario n°3 pour les tarifs concernant les volumes de bacs 120 litres, 240 litres et le badge pour les apports volontaires (AV). Ce scénario propose une grille fortement proportionnelle au volume du bac. Il avantage les petits producteurs de déchets et pénalisent les plus gros producteurs.

	Abonnement 50% au volume du bac
	Scénario 3
Abonnement	
Abonnement - AV - équiv 40 litres	190 €
Abonnement - bac 120 litres	**190 €**
Abonnement - bac 240 litres	270 €
Abonnement - bac 660 litres	551 €
Part 13 levées facturées	
Part 30 dépots - AV - équiv 40 litres	36 €
Part 13 levées - bac 120 litres	**47 €**
Part 13 levées - bac 240 litres	94 €
Part 13 levées - bac 660 litres	257 €
Part 13 levées facturées	
Montant RI - AV - équiv 40 litres	226 €
Montant RI - bac 120 litres	**236 €**
Montant RI - bac 240 litres	364 €
Montant RI - bac 660 litres	808 €
Tarifs unitaires _ Levées > 13	
Tarif - AV - équiv 40 litres	1,20 €
Tarif bac de 120 litres	3,60 €
Tarif bac de 240 litres	7,20 €
Tarif bac de 660 litres	19,80 €

Scénario retenu pour la grille tarifaire concernant les particuliers (bac 120 l, 240 l et badges AV 40 l)

Au cours du conseil communautaire du 25 janvier 2024, les tarifs concernant les professionnels ont été délibérés. Ainsi, Les professionnels « petits producteurs » ayants une production de déchets ne dépassant pas 1400 litres par semaine et utilisant des bacs de 120 litres ou 240 litres peuvent bénéficier des mêmes modalités de facturation que les particuliers.

La part fixe et le prix au litre proposé dans la grille tarifaire de base ne permettant pas une équité de tarification entre les professionnels « gros producteurs » produisant plus de 1400 litres ou utilisant un bac 4 roues, une tarification différente, sans part fixe, est préconisée.

La grille tarifaire proposée se base sur le tarif voté pour la redevance spéciale 2024, à savoir 295 €/T. Celui-ci correspond, après conversion, à un tarif de 33,10€ pour la collecte d'un bac de 660 litres (0,05015 €/l).

projection RS 2024		
€ /T	Conversion en €/l	Tarif bac 660
295,00 €	0,05015 €	33,10 €

Scénario retenu pour la grille tarifaire concernant les professionnels (bac 660 l)

1.3.2 *Construction de la base de données*

Depuis 2017, Poher Communauté travaille sur la construction du fichier des contribuables et/ou redevables (fichier usagers) de la commune Test Poullaouen. Ce fichier usagers nous permet de faire le lien entre chaque foyer et son bac pucé/badge d'accès. Il permet ainsi à la collectivité de facturer en fonction de la production de déchets soit en fonction du nombre de levées du bac soit en fonction du nombre d'ouvertures de l'abri-bacs pour les ordures ménagères.

La collectivité s'est équipée d'un logiciel spécifique Ereom fourni par la société ATPMG mis à disposition des services déchets, environnement et finances.

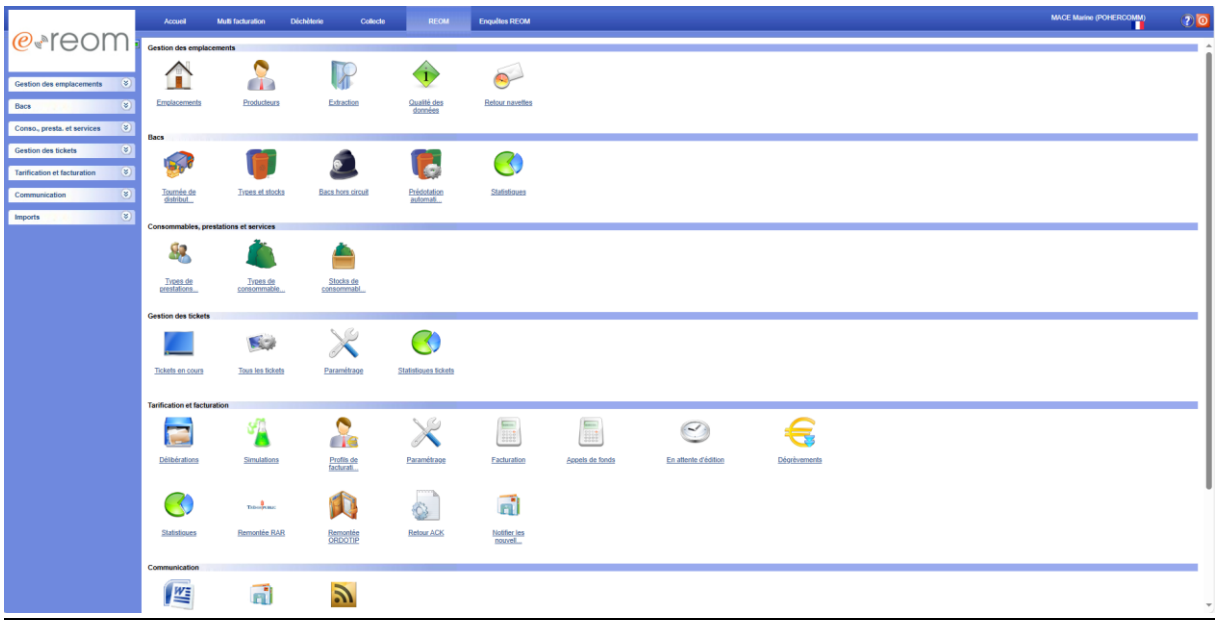

Logiciel Ereom

Pour rappel, l'expérimentation de la redevance incitative s'est d'abord portée sur la commune de Poullaouen. Afin d'élaborer le fichier des redevables sur la commune, le fichier a été construit en croisant les fichiers fonciers avec les fichiers de taxe d'habitation (usagers du service). Puis les résultats ont été vérifiés avec la mairie afin de définir le fichier de pré-chargement des usagers de la commune de Poullaouen. Par la suite, la déclaration d'établissement du fichier des redevables établi a été faite à la CNIL. Le fichier, ensuite, chargé dans la base de données e-REOM a permis d'éditer les formulaires d'enquêtes.

A l'aide de ces formulaires, Poher communauté a pu mener une enquête terrain avec les fiches pré remplies afin d'ajuster le volume des bacs nécessaires. La collectivité a ainsi identifié tous les usagers producteurs.

Depuis juin 2023, la chargée d'accueil et de la facturation RI poursuit la réalisation et la mise à jour du fichier usagers commencé en 2017, afin de renseigner les informations concernant les 10 autres communes de Poher Communauté (Poullaouen ayant déjà son fichier à jour). Pour mener au mieux cet objectif de constitution du fichier, Poher Communauté a eu accès aux fichiers fonciers. Ceux-ci ont par la suite été croisés avec les fichiers tenus à jour par chaque mairie du territoire afin de vérifier les résultats obtenus

A la suite de cette session, un nouveau formulaire d'enquête aux usagers a été établit en se basant sur les formulaires utilisés en 2017. L'objectif de conserver un visuel semblable au document utilisé lors des déclarations d'impôts fonciers était de faciliter le remplissage de ces fiches enquêtes en se basant sur un document connu du grand public. Ces formulaires ont pu être préremplit grâce au travail effectué en amont par la chargée d'accueil et de facturation RI sur la base de données Ereom.

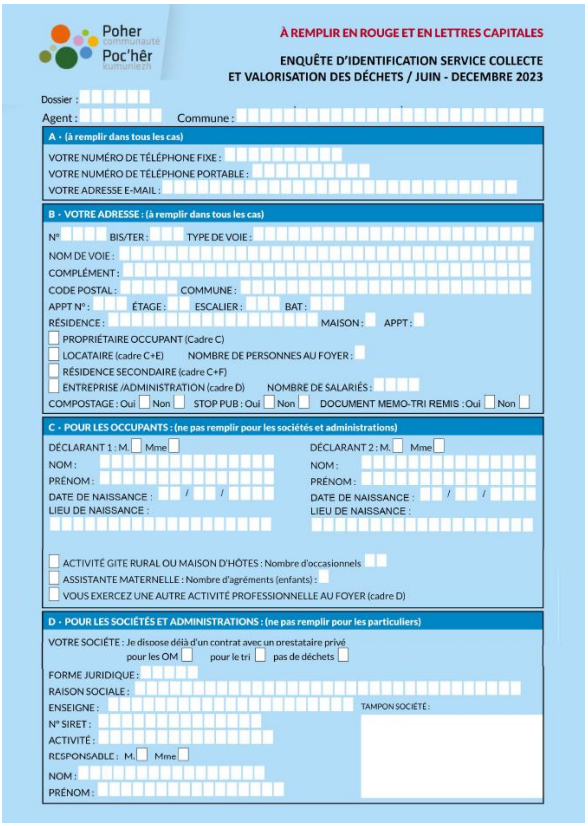

Poher communauté Poc'hêr kumuniezh

À REMPLIR EN ROUGE ET EN LETTRES CAPITALES

ENQUÊTE D'IDENTIFICATION SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS / JUIN - DECEMBRE 2023

Dossier :
Agent : Commune :

A - (à remplir dans tous les cas)
VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE FIXE :
VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE :
VOTRE ADRESSE E-MAIL :

B - VOTRE ADRESSE : (à remplir dans tous les cas)
N° BIS/TER : TYPE DE VOIE :
NOM DE VOIE :
COMPLÉMENT :
CODE POSTAL : COMMUNE :
APPT N° : ÉTAGE : ESCALIER : BAT :
RÉSIDENCE : MAISON : APPT :
PROPRIÉTAIRE OCCUPANT (Cadre C)
LOCATAIRE (cadre C+E) NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER :
RÉSIDENCE SECONDAIRE (cadre C+F)
ENTREPRISE /ADMINISTRATION (cadre D) NOMBRE DE SALARIÉS :
COMPOSTAGE : Oui Non STOP PUB : Oui Non DOCUMENT MEMO-TRI REMIS : Oui Non

C - POUR LES OCCUPANTS : (ne pas remplir pour les sociétés et administrations)
DÉCLARANT 1 : M. Mme
NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : / /
LIEU DE NAISSANCE :
DÉCLARANT 2 : M. Mme
NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : / /
LIEU DE NAISSANCE :
ACTIVITÉ GITE RURAL OU MAISON D'HÔTES : Nombre d'occasionnels
ASSISTANTE MATERNELLE : Nombre d'agréments (enfants) :
VOUS EXERCEZ UNE AUTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AU FOYER (cadre D)

D - POUR LES SOCIÉTÉS ET ADMINISTRATIONS : (ne pas remplir pour les particuliers)
VOTRE SOCIÉTÉ : Je dispose déjà d'un contrat avec un prestataire privé pour les OM pour le tri pas de déchets
FORME JURIDIQUE :
RAISON SOCIALE :
ENSEIGNE : TAMPON SOCIÉTÉ :
N° SIRET :
ACTIVITÉ :
RESPONSABLE : M. Mme
NOM :
PRÉNOM :

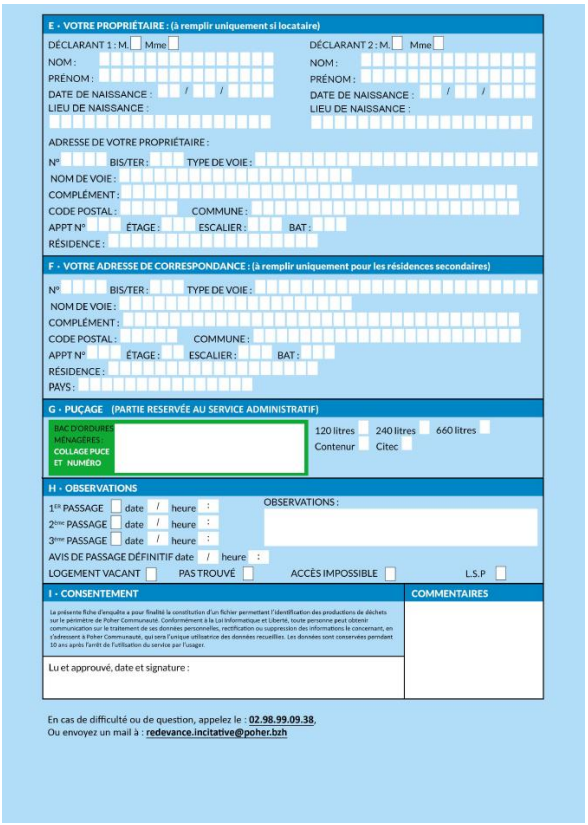

E - VOTRE PROPRIÉTAIRE : (à remplir uniquement si locataire)
DÉCLARANT 1 : M. Mme
NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : / /
LIEU DE NAISSANCE :
DÉCLARANT 2 : M. Mme
NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : / /
LIEU DE NAISSANCE :
ADRESSE DE VOTRE PROPRIÉTAIRE :
N° BIS/TER : TYPE DE VOIE :
NOM DE VOIE :
COMPLÉMENT :
CODE POSTAL : COMMUNE :
APPT N° ÉTAGE : ESCALIER : BAT :
RÉSIDENCE :

F - VOTRE ADRESSE DE CORRESPONDANCE : (à remplir uniquement pour les résidences secondaires)
N° BIS/TER : TYPE DE VOIE :
NOM DE VOIE :
COMPLÉMENT :
CODE POSTAL : COMMUNE :
APPT N° ÉTAGE : ESCALIER : BAT :
RÉSIDENCE :
PAYS :

G - PUÇAGE (PARTIE RESERVÉE AU SERVICE ADMINISTRATIF)
BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES COLLAGE PUCE ET NUMÉRO
120 litres 240 litres 660 litres
Contenur Citec

H - OBSERVATIONS
1ER PASSAGE date / heure :
2ème PASSAGE date / heure :
3ème PASSAGE date / heure :
OBSERVATIONS :
AVIS DE PASSAGE DÉFINITIF date / heure :
LOGEMENT VACANT PAS TROUVÉ ACCÈS IMPOSSIBLE L.S.P

I - CONSENTEMENT
Le présente fiche d'enquête a pour finalité la constitution d'un fichier permettant l'identification des productions de déchets sur le périmètre de Poher Communauté. Conformément à la Loi Informatique et Liberté, toute personne peut obtenir communication sur le traitement de ses données personnelles, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant à Poher Communauté, qui sera l'unique utilisatrice des données recueillies. Les données sont conservées pendant 10 ans après l'arrêt de l'utilisation du service par l'usager.
Lu et approuvé, date et signature :

COMMENTAIRES

En cas de difficulté ou de question, appelez le : 02.98.99.09.38,
Ou envoyez un mail à : redevance.incitative@poher.bzh

Formulaire enquête aux usagers vierge

De juin 2023 à mars 2024, les agents en charge de la dotation des bacs ont utilisés les formulaires afin de les vérifier et compléter si besoin lors des permanences et de la distribution des bacs en porte à porte. Au vu de nombre de formulaires édités, environ 7500, ATPMG, le fournisseur du logiciel Ereom a été mandaté afin de ressaisir en masse, les retours de formulaires papier via le scan des photocopieurs de Poher Communauté. Un premier « toilettage » de la base de données a pu être effectué. Cette mise à jour a également été complété après l'envoi de la facturation à blanc.

1.3.3 *Mise en place et organisation actuelle de la collecte*

Depuis 2017, la collecte de Poullaouen est passée d'une collecte hebdomadaire (C1) en apport volontaire à une collecte bimensuelle (C0,5) et en bacs avec l'expérimentation de la RI. L'enlèvement des bacs collectifs existants avait été faite par les agents de collecte sur le temps de travail dédié au « divers ».

La collecte actuelle est organisée avec une tournée pour la ville centre une semaine sur deux, et une tournée en mono-ripeur pour la partie rurale les autres semaines. La partie de Locmaria fait l'objet d'une 3e tournée, toujours en C0,5. Le jour de collecte sur Poullaouen est le mercredi pour les 2 flux à collecter : OM et Tri.

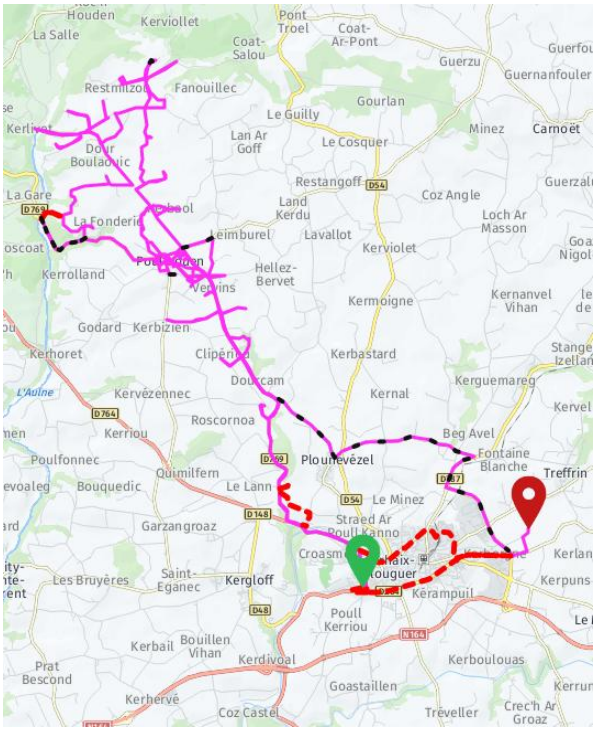

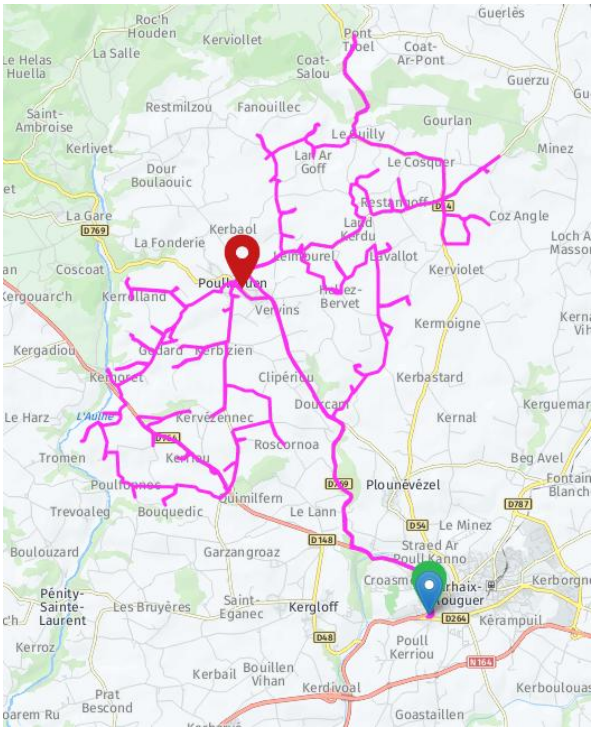

Tournée de collecte Poullaouen semaine Paire ***Tournée de collecte Poullaouen semaine Impaire***

Depuis février-mars 2019, après sa fusion avec Poullaouen (commune nouvelle de Poullaouen), la commune de Locmaria-Berrien est sur le même dispositif de collecte que celui mis en place sur Poullaouen. La collecte sur celle-ci s'effectue les Lundis des semaines impaires.

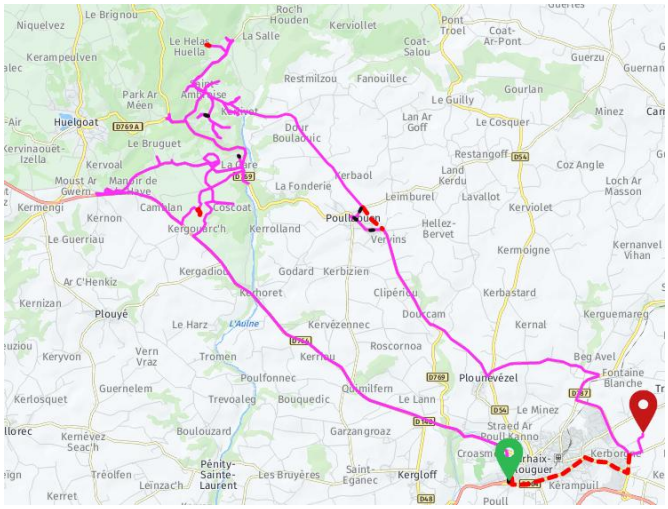

Tournée de collecte Locmaria

Dans un objectif d'étendre le dispositif de collecte aux autres communes de Poher Communauté, la communauté de communes a recruté 4 agents-enquêteurs en charge du déploiement des bacs dans les foyers du territoire, de juin 2023 à mars 2024. L'enquête de dotation et la distribution des bacs ont été effectuées conjointement. Sur Carhaix, la distribution des bacs a été effectué en porte à porte, plus de 3300 foyers ont été visités par les agents. Concernant les 9 communes restantes autour de Carhaix (Cléden-Poher, Kergloff, Le Moustoir, Motreff, Plévin, Plounevezel, St Hernin, Treffrin et Tréogan) des permanences de dotation de bacs ont été menés le mercredi et samedi afin de rentabiliser au maximum le temps des agents. Au final, la dotation sur l'ensemble du territoire hors Poullaouen et Locmaria a été mené sur 9 mois, de juillet 2023 à mars 2024.

Les horaires des agents ont été aménagés afin de rencontrer un maximum de personnes à domiciles et lors des permanences. Ainsi les agents travaillaient du Mardi au Vendredi de 10h30 à 13h30 et de 15h à 19h et le Samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

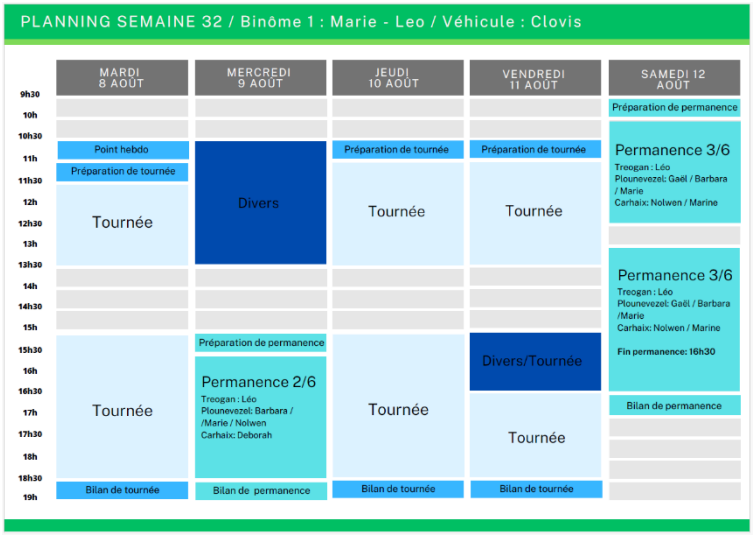

Exemple de planning donné aux agents-enquêteurs

Les « tournées » correspondent à la distribution des bacs sur Carhaix tandis que les « permanences » équivalent aux dotations des bacs dans les communes du territoire hors Carhaix et hors Poullaouen. Les plages « divers » servent à réaliser toutes les tâches autres que celles liées à la distribution en porte à porte, par exemple, le montage et puçage des bacs, le rapatriement des bacs d'une permanence vers les services techniques ou une permanence dans une autre commune, les livraisons sur place (LSP) pour les personnes ne pouvant pas se déplacer aux permanences…

Afin de préparer les tournées de distribution des bacs sur Carhaix, un tableau reprenant l'ensemble des rues de la commune a été créé. Le nombre d'adresse supposées s'est basé sur le site adresse.data.gouv.fr tandis que les cartes de rue ont été enregistrés depuis le site geoportail.gouv.fr.

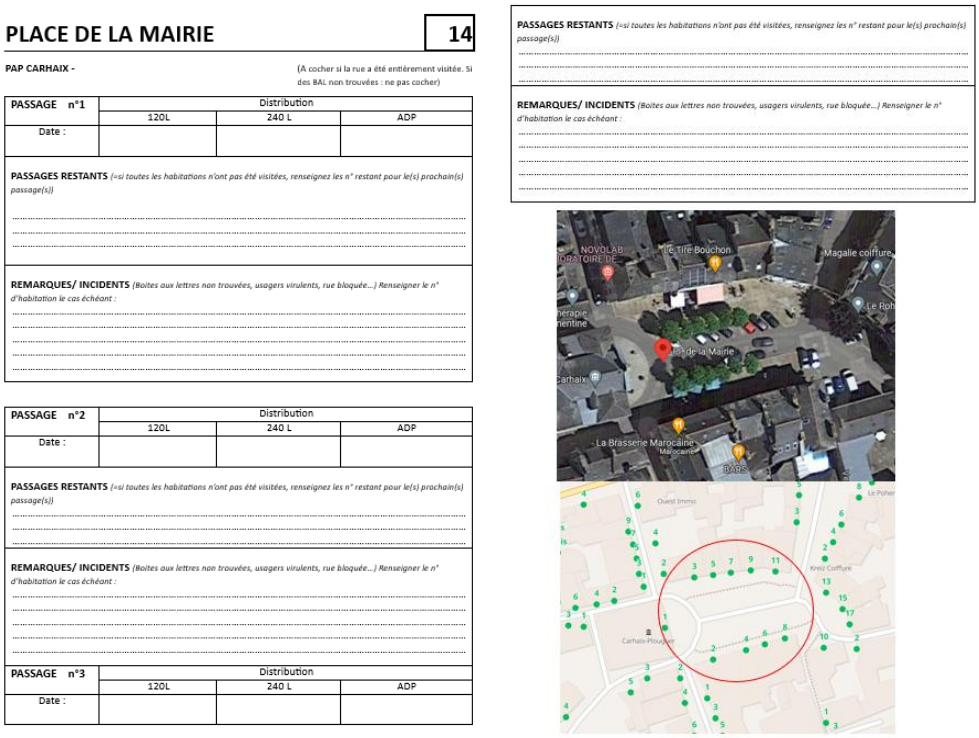

PLACE DE LA MAIRIE **14**

PAP CARHAIX - (A cocher si la rue a été entièrement visitée. Si des BAL non trouvées : ne pas cocher)

PASSAGE n°1	Distribution		
	120L	240 L	ADP
Date :			

PASSAGES RESTANTS *(=si toutes les habitations n'ont pas été visitées, renseignez les n° restant pour le(s) prochain(s) passage(s))*

.....

REMARQUES/ INCIDENTS *(Boites aux lettres non trouvées, usagers virulents, rue bloquée…) Renseigner le n° d'habitation le cas échéant :*

.....

PASSAGE n°2	Distribution		
	120L	240 L	ADP
Date :			

PASSAGES RESTANTS *(=si toutes les habitations n'ont pas été visitées, renseignez les n° restant pour le(s) prochain(s) passage(s))*

.....

REMARQUES/ INCIDENTS *(Boites aux lettres non trouvées, usagers virulents, rue bloquée…) Renseigner le n° d'habitation le cas échéant :*

.....

PASSAGE n°3	Distribution		
	120L	240 L	ADP
Date :			

PASSAGES RESTANTS *(=si toutes les habitations n'ont pas été visitées, renseignez les n° restant pour le(s) prochain(s) passage(s))*

.....

REMARQUES/ INCIDENTS *(Boites aux lettres non trouvées, usagers virulents, rue bloquée…) Renseigner le n° d'habitation le cas échéant :*

.....

Exemple de fiche de suivi de rue de Carhaix pour les agents-enquêteurs

Il était important de reprendre les jours de collecte de chaque rue, car un fort pourcentage des foyers carhaisiens possédait déjà un bac individuel mais non pucé. Afin de procéder à l'échange de celui-ci, les bacs devaient être vidés en amont par les agents de collecte des déchets.

Dans l'optique d'accélérer le travail de distribution en porte à porte sur Carhaix par les agents-enquêteurs, les missions annexes de préparation des permanences et distribution des bacs ont été effectués par les agents du service environnement : livraisons des bacs sur les lieux des permanences, montage et puçage des bacs lorsque que ceux-ci arrivaient sans puce préinstallée, déchargement des piles de bacs aux services techniques.

Afin de ne pas laisser les agents-enquêteurs seuls sur les permanences de dotation de bacs, un agent du service environnement était désigné en tant que référent. Cette personne référente était en charge de préparer les permanences en amont. Avant l'arrivée des agents en charge de la dotation, ce sont les agents du service environnement qui ont assurés les premières permanences.

		Personne référente à date de la permanence			
Communes et jours de permanence		Adrien	Corinne	Marine	Déborah
MOTREFF 1/4	Samedi 10/06	X	X	X	X
MOTREFF 2/4	Mercredi 14/06	X			X
MOTREFF 3/4	Samedi17/06		X	X	
MOTREFF 4/4	Mercredi 21/06		X	X	
TREFFRIN - CLEDEN (1/6)	Samedi 24/06	X			
CARHAIX (1) / TREFFRIN - CLEDEN (2/6)	Mercredi 28/06	X			
CARHAIX (2) / TREFFRIN - CLEDEN (3/6)	Samedi 1/07		X		
CARHAIX (3) / TREFFRIN - CLEDEN (4/6)	Mercredi 5/07		X		X
CARHAIX (4) / TREFFRIN - CLEDEN (5/6)	Samedi 8/07				X
CARHAIX (5) / TREFFRIN - CLEDEN (6/6)	Mercredi 12/07				X
Samedi 15/07					
CARHAIX (7) / PLEVIN - ST HERNIN (2/6)	Mercredi 19/07	X			
CARHAIX (8) / PLEVIN - ST HERNIN (3/6)	Samedi 22/07			X	
CARHAIX (9) / PLEVIN - ST HERNIN(4/6)	Mercredi 26/07			X	
CARHAIX (10) / PLEVIN - ST HERNIN (5/6)	Samedi 29/07				X
CARHAIX (11) / PLEVIN - ST HERNIN(6/6)	Mercredi 2/08				X
CARHAIX (12) / TREOGAN - PLOUNEVEZEL (1/6)	Samedi 5/08		X		
CARHAIX (13) / TREOGAN - PLOUNEVEZEL (2/6)	Mercredi 9/08		X		
CARHAIX (14) / TREOGAN - PLOUNEVEZEL (3/6)	Samedi 12/08			X	
CARHAIX (15) / TREOGAN - PLOUNEVEZEL(4/6)	Mercredi 16/08			X	
CARHAIX (16) / TREOGAN - PLOUNEVEZEL (5/6)	Samedi 19/08	X			
CARHAIX (17) / TREOGAN - PLOUNEVEZEL(6/6)	Mercredi 23/08	X			
CARHAIX (18) / KERGLOFF - LE MOUSTOIR (1/6)	Samedi 26/08				X
CARHAIX (19) / KERGLOFF - LE MOUSTOIR (2/6)	Mercredi 30/08				X
CARHAIX (20) / KERGLOFF - LE MOUSTOIR (3/6)	Samedi 2/09	X			
CARHAIX (21) / KERGLOFF - LE MOUSTOIR (4/6)	Mercredi 6/09	X			
CARHAIX (22) / KERGLOFF - LE MOUSTOIR (5/6)	Samedi 9/09			X	
CARHAIX (23) / KERGLOFF - LE MOUSTOIR (6/6)	Mercredi 13/09			X	
PLOUNEVEZEL/ CARHAIX (24)	Samedi 16/09	X			

Exemple d'organisation des référents sur les permanences de dotation de bacs

En mars 2024, 8 intérimaires ont été recrutés afin de procéder aux retraits des bacs collectifs et aires grillagées pour les sacs jaunes dans toutes les communes de Poher Communauté hors Carhaix et Poullaouen. Afin d'avoir une solution de secours pour les usagers n'ayant pas encore leur bac individuel, des bacs dit « de secours » ouverts, dans un premier temps, ont été livrés dans toutes les communes. Par la suite, ces bacs seront verrouillés et leurs accès contrôlés afin d'avoir une solution de replis pour les résidences secondaires et/ou les usagers devant s'absenter hors du territoire et ne pouvant présenter leur bac le jour de la collecte.

Lors du lancement des nouvelles tournées de collecte pour les communes hors Carhaix début avril 2024, les bennes de collecte ont été suivies sur les deux premières semaines afin de relever les éventuelles difficultés pour les bennes et rassurer les usagers croisés sur le terrain.

Concernant l'organisation du service de collecte, les tournées ont été modifiées afin de commencer la collecte des communes hors Carhaix en RI. Cette organisation était temporaire du fait de la prévision du passage effectif en tournées de collecte RI sur l'ensemble du territoire (donc Carhaix également) au 1er juillet 2024. Sur la période d'avril à juillet, une benne supplémentaire (mulet) a donc été nécessaire au bon déroulement des tournées. Par la suite, les tournées ont été optimisées et cette benne, seulement utilisée lors des semaines comportant un jour férié permettant ainsi de décaler la collecte initialement sur 5 jours sur 4 jours. Les tournées hors Carhaix n'ayant pas forcément besoin de 2 ripeurs en plus du chauffeur (du fait des villages dispersés en campagne), les équipes n'ont été renforcé que par un seul ripeur supplémentaire.

COLLECTE RI - HORS CARHAIX (démarrage avril)

SEMAINE IMPAIRE

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
benne 1 /GE-758-VR	CARHAIX	MOTREFF	CARTONS	CARHAIX	CARHAIX
PASCAL	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs
benne 2 /GC-855-NH	CARHAIX	CARHAIX	TREFFRIN	PLOUNEVEZEL BOURG	CARHAIX
LAURENT	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs
benne 3 /FL-392-DD	LOCMARIA TREOGAN	MOTREFF	POULLAOUEN CAMPAGNE	PLOUNEVEZEL CAMPAGNE	LE MOUSTOIR
ANTHONY	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs
benne 4 /GC-855-NH	CARHAIX	CARHAIX	POULLAOUEN CAMPAGNE	CARHAIX	CARHAIX
GWENN	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs
MULET OU BARBIE	LOCMARIA TREOGAN (BARBIE)		TREFFRIN	PLOUNEVEZEL	LE MOUSTOIR
	1 chauffeur / 1 ripeur		1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs

SEMAINE PAIRE

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
benne 1 /GE-758-VR	CARHAIX	KERGLOFF	CARTONS	CARHAIX	CARHAIX
PASCAL	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs
benne 2 /GC-855-NH	CARHAIX	CARHAIX	CARHAIX + Entretien	CLEDEN CAMPAGNE	CARHAIX
LAURENT	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs
benne 3 /FL-392-DD	PLEVIN	KERGLOFF	POULLAOUEN BOURG	CLEDEN BOURG / CLEDEN BOURG	ST HERNIN
ANTHONY	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 1 ripeur
benne 4 /GC-855-NH	CARHAIX	CARHAIX	POULLAOUEN	CARHAIX	CARHAIX
GWENN	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs
MULET OU BARBIE	PLEVIN			CLEDEN CAMPAGNE	ST HERNIN
	1 chauffeur / 2 ripeurs			1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs

COLLECTE RI - AVEC CARHAIX (démarrage 1er juillet)

SEMAINE IMPAIRE

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
benne 1 /GE-758-VR	CARHAIX SECTEUR 1 (benne 1)	MOTREFF	CARTONS PRO CARHAIX	PLOUNEVEZEL CAMPAGNE	CARHAIX SECTEUR 5 (benne 2) - PROS
PASCAL	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs
benne 2 /GC-855-NH	LOCMARIA TREOGAN	CARHAIX SECTEUR 2 et SECTEUR 3	TREFFRIN / TREFFRIN	PLOUNEVEZEL BOURG	CARHAIX SECTEUR 4 + LE MOUSTOIR
LAURENT	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs
benne 3 /FL-392-DD	LOCMARIA TREOGAN	MOTREFF	POULLAOUEN CAMPAGNE	PLOUNEVEZEL CAMPAGNE +	CARHAIX SECTEUR 4 + LE MOUSTOIR
ANTHONY	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs
benne 4 /GC-855-NH	CARHAIX SECTEUR 1 (benne 1)	CARHAIX SECTEUR 2 et SECTEUR 3	POULLAOUEN CAMPAGNE	PLOUNEVEZEL BOURG	SECTEUR 5 (benne 2) - PROS
GWENN	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs
MULET OU BARBIE					

SEMAINE PAIRE

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
benne 1 /GE-758-VR	CARHAIX SECTEUR 5 (benne 1)	KERGLOFF	CARTONS PRO CARHAIX	CARHAIX SECTEUR 7 et SECTEUR 8	CARHAIX SECTEUR 1 (benne 2) - PROS
PASCAL	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs
benne 2 /GC-855-NH	CARHAIX SECTEUR 5 (benne 1)	CARHAIX SECTEUR 6	CARHAIX SECTEUR 7 et SECTEUR 8	CLEDEN CAMPAGNE	ST HERNIN
LAURENT	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs
benne 3 /FL-392-DD	PLEVIN	KERGLOFF	POULLAOUEN BOURG	CLEDEN BOURG / CLEDEN BOURG	ST HERNIN
ANTHONY	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 1 ripeur	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 1 ripeur
benne 4 /GC-855-NH	PLEVIN	CARHAIX SECTEUR 6	POULLAOUEN BOURG	CLEDEN CAMPAGNE	CARHAIX SECTEUR 1 (benne 2) - PROS
GWENN	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs	1 chauffeur / 2 ripeurs
MULET OU BARBIE					

Organisation des tournées de collecte au 1er avril puis au 1er juillet

Finalement, le dispositif de collecte étendu sur la totalité des communes de Poher Communauté a été réellement effectif et achevé pendant l'été 2024. Les 11 communes de la communauté de communes sont désormais collectées en porte à porte via des bacs individuels. Dans les villages où le passage des bennes n'est pas possible (mauvais état de la route, passage étroit ou demi-tour pour les bennes compliqué), des points de regroupement sont déterminés à un endroit stratégique, généralement à l'entrée du village, afin de pouvoir y laisser des bacs individuels fermés à clé.

1.3.4 *Descriptif du matériel de collecte*

4 bennes de collecte sont équipées d'un système d'identification embarqué de lecture de puces. C'est grâce à ce système que les puces installées sur les bacs OM sont lues lors de la présentation des bacs à la levée.

Levée de bac pucé et exemple de bacs OM 120 L et 240 L

Poullaouen et Locmaria-Berrien : Des points de replis pour les surproductions ponctuelles et les résidences secondaires sont expérimentés. Ces points de replis sont sous la forme d'abris bacs en bois contenant des bacs de 240 L équipés d'une serrure à code et pouvant acceuillir les sacs d'ordures ménagères en surplus ou ponctuels. Les usagers qui le souhaitent peuvent contacter la Mairie afin d'obtenir ce code. En 2024, on dénombre trois points de replis sur la commune nouvelle de Poullaouen : devant l'école primaire, au niveau de la salle des loisirs et devant la mairie de Locmaria Berrien.

Point de replis à Poullaouen

Point de replis à Locmaria

Poullaouen possède également des bacs mis à disposition des vacanciers et promeneurs permettant la collecte de déchets ponctuels utilisés seulement pour collecter les déchets individuels et ponctuels (et non les sacs entiers d'ordures ménagères). Ces bacs sont verrouillés à opercules et ont une contenance de 240 L. Deux bacs de ce type sont présents sur la commune : à Pont Pierre et sur l'aire des campings cars.

Communes hors Carhaix et hors Poullaouen/Locmaria : Un autre système est expérimenté afin de permettre aux communes d'avoir un point de repli pour ses habitants. Des bacs dit « de repli » pour les ordures ménagères ainsi que pour le tri sélectif ont été déposés dans des endroits stratégiques de ces communes (généralement aux services techniques) permettant aux usagers de déposer leurs déchets ponctuels. Ces bacs sont soit verrouillés à l'aide de cadenas à code sur le même principe que Poullaouen, soit verrouillés par des serrures à clés et ouverts ponctuellement si l'usager en fait la demande auprès de la commune, d'autres encore sont laissés ouverts mais stockés dans des locaux de la commune fermés à clés.

Carhaix : La commune étant plus dense et présentant un plus grand nombre d'habitats collectifs que les communes voisines, des abris intégrant 1 bac roulant d'une capacité de 660 litres environ ont été positionnés sur son territoire. L'objectif est de proposer une solution pour les habitants n'ayant pas accès à une collecte en porte-à-porte. Ces bacs peuvent également servir de point de secours pour les habitants bénéficiant d'une collecte en porte-à-porte et pouvant avoir ponctuellement une surproduction ponctuelle de déchets. Chaque abri bac, muni d'un double tambour, est équipé d'un contrôle d'accès par badge RFID. L'ensemble des foyers de la collectivité est par conséquent muni d'un badge permettant d'ouvrir ces tambours.

1.3.5 *Indicateurs de suivi de la mise en place de la RI*

Grâce au logiciel REOM, nous pouvons extraire des bilans et suivis sur l'utilisation du service, notamment le suivi des bacs distribués et des tournées de collecte réalisées.

Ainsi au cours de l'expérimentation à Poullaouen, nous avons pu mettre en évidence le fait que le nombre de bacs présentés sur la tournée ayant lieu sur le secteur dit « impaire » de Poullaouen était nettement inférieur au nombre de bacs présentés lors de la collecte faite sur le secteur dit « paire ». Cela peut s'expliquer du fait que la tournée « impaire » concerne essentiellement les habitations dispersées en campagne. Celles-ci possèdent généralement un composteur et réduisent donc déjà en partie leurs déchets à la source. Pour les 10 autres communes de Poher Communauté, le suivi de présentation des bacs

Actuellement, le nombre total de bacs en production sur Poher Communauté est de 9561, soit 7448 bacs 120 litres, 1807 bacs de 240 litres et 306 bacs de 660 litres. Ceci concerne à la fois les foyers particuliers ainsi que les activités professionnelles (excepté les bacs 660 litres proposés seulement aux professionnels) **:**

	120 OM	**240 OM**	**660 OM**	***Total***
CARHAIX PLOUGUER	2987	913	239	4139
CLEDEN POHER	556	118	22	696
KERGLOFF	379	95	6	480
LE MOUSTOIR	321	36	3	360
LOCMARIA BERRIEN	235	25	4	264
MOTREFF	319	86	1	407
PLEVIN	362	141	3	506
PLOUNEVEZEL	503	82	8	593
POULLAOUEN	1101	114	8	1223
ST HERNIN	377	123	9	509
TREFFRIN	241	51	3	295
TREOGAN	67	23	0	90
Total	**7448**	**1807**	**306**	**9561**

Nombre total de bacs en production sur Poher Communauté

Les bacs de contenance 120 litres sont ceux qui sont nettement les plus utilisés et demandés, cela peut s'expliquer notamment du fait des différences de tarification entre les 2 contenances :

Type de bac ou badge	**120 L**	**240 L**
Incluant 1 abonnement pour l'année	13 levées	
Prix du bac incluant l'abonnement	236 €	364 €
Coût supplémentaire à la levée ou au dépôt (à partir de la 14ème levée)	3.60 €	7.20 €

Les bacs 660 litres présentent une tarification différente soit 33.66 par levée du bac du fait qu'ils soient seulement proposés aux professionnels.

Au fil des années le tonnage en ordures ménagères sur Poher Communauté à évolué. Nous pouvons notamment remarquer une nette diminution de ce tonnage entre 2021 et 2022. Cela peut s'expliquer du fait des extensions des consignes de tri au 1er janvier 2022, permettant ainsi aux usagers de Poher Communauté de trier tous les emballages au lieu de matériaux spécifiques dans les sacs jaunes.

Entre 2023 et 2024, une 2ème diminution dans le tonnage des ordures ménagères est remarquable, celle-ci peut être expliquée par la mise en place de la redevance incitative et notamment la communication faites par les agents-enquêteurs au cours de la dotation de bacs sur le fait de trier davantage ces déchets.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OM en kg/an/hab	270	274	274	281	284	275	273	213
Tri sélectif en kg/an/hab	50.73	53.17	52.93	44.42	51.67	58.92	53.05	53.58
% de refus de tri	9.13	9.75	9.82	9.21	9.42	11.38	10.94	15,90

Evolution des tonnages d'ordures ménagères (OM) en kg/an/habitant

Concernant le tri sélectif, celui-ci à significativement augmenté en 2022 (passant de 799.0 tonnes en 2021 à 888.7 tonnes en 2022) du fait de la mise en place des extensions des consignes de tri au 1er janvier 2022.

De même, en 2024 nous pouvons observer une relance du tri sélectif sur la collectivité avec une augmentation qui commence à paraitre (passant de 812.54 tonnes d'emballages collectés en 2023 à 821.95 tonnes en 2024). Cette augmentation devrait se poursuivre du fait de la mise en place de la redevance incitative, promouvant le tri sélectif.

Le pourcentage de refus de tri est également en hausse. Sur le même principe que les évolutions ci-dessus (ordures ménagères et tri sélectif), nous pouvons constater une première augmentation en 2022. Cela semble logique du fait que la mise en place des extensions des consignes de tri a permis la promotion du tri sélectif, et par conséquent un nombre plus important d'habitants de Poher Communauté effectuait ce tri et pouvait potentiellement se tromper sur les consignes de tri.

En 2024, sur le même principe que lors de la mise en place des extensions des consignes de tri, la redevance incitative a permis la promotion du tri sélectif, il est fort probable qu'un nombre plus important d'usagers trie ces déchets depuis cette mise en place et ainsi puisses faire des erreurs dans les consignes de tri.

1.4 PREVENTION DES DECHETS

La prévention de la production de déchets est un ensemble de mesures et d'actions dont le but est de réduire l'impact environnemental et diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques.

Dans ce cadre, l'ambassadeur de tri et prévention des déchets a pour mission d'assurer la sensibilisation et les actions de prévention des déchets tout en accompagnant si besoin les structures sur tout le territoire de Poher communauté.

Du fait de la mise en place de la redevance incitative, les missions des agents du service environnement/déchets se sont ciblées sur cette mise en place de ce projet important. Les missions de sensibilisations et animations auprès des entreprises et en école ont été impactées. Cependant le passage des équipes d'ambassadeurs de tri notamment renforcées avec la mise en place du projet a permis de communiquer sur la prévention et la réduction des déchets lors de leurs passages dans les ménages ou lors des permanences de dotation de bacs.

1.4.1 *Diminution des déchets à la source – Les biodéchets*

Les biodéchets se divisent en deux catégories, les déchets de cuisine (déchets de préparation, restes de repas,) et les déchets verts (déchets de jardin).

En 2023, une étude du SIRCOB a permis de calculer que 18,76% des ordures ménagères résiduelles (OMr) produit par un foyer de Poher Communauté était principalement constitué de déchets de cuisine. Soit **51,73Kg** par an sur les **275,75 Kg** d'OMr produit en moyenne par un ménage du territoire.

A ces 51,73 Kg, viennent s'ajouter une moyenne de **203 Kg/an/hab. de déchets verts** déposés en déchèterie. **Soit un total de 254,73 kg/an/hab de biodéchets** produit en moyenne par un habitant de Poher Communauté.

Biodéchets en Kg/an/hab.		
Déchets de cuisine	Déchets verts	**TOTAL**
51,73	203	**254,73**

Les déchets organiques jetés avec les ordures ménagère, suivent le circuit de traitement réservé aux déchets non recyclables. Ce dernier comprend des déplacements routiers pour la collecte, l'utilisation de machines pour la gestion des déchets, l'incinération des déchets, etc.

Les déchets verts apportés en déchèterie sont valorisés en compost. Néanmoins, cette valorisation a un impact environnemental non négligeable car elle nécessite beaucoup de transport et de moyens mécaniques pour arriver à un produit final valorisé.

La méthode la plus appropriée pour valoriser nos biodéchets avec un impact environnementale négligeable est le compostage domestique réalisé en composteur individuel ou collectif.

Avec l'objectif de réduction des déchets à la source et le développement du compostage sur son territoire, Poher communauté assure la vente de composteur individuel de 400 litres au tarif préférentiel de 30 euros depuis le début d'année 2024.

	2017 / 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Carhaix	38	44	20	10	64	92	125
Cleden	-	2	4	4	5	14	13
Kergloff	5	4	2	2	9	9	13
Le Moustoir	4		0	3	3	1	14
Locmaria Berrien		10	1	1	3	2	1
Motreff	11	8	6	4	9	8	5
Plevin	4	1	4	0	4	7	8
Plounevezel	4	4	1	1	10	10	22
Poullaouen	43	16	5	3	16	15	16
St Hernin	1	3	4	0	6	13	5
Treffrin	2	1	6	3	0	7	11
Treogan			0	0	2	0	0
Total	***112***	***93***	***53***	***31***	***131***	***178***	***233***

Composteurs distribués de 2017 à 2024 par commune

La hausse de la demande en composteurs est à mettre en lien avec l'obligation pour les collectivités, à partir du 1er janvier 2024, de proposer aux usagers une solution de tri à la source des biodéchets. Poher Communauté a également communiqué sur le compostage dans le cadre du déploiement de la redevance incitative sur son territoire.

Avec 233 composteurs distribués et 292 personnes sur liste d'attente, 2024 est l'année présentant le plus grand nombre de demande de composteur de ces dernières années.

1.4.2 *Informations aux publics*

L'année 2024 a principalement été consacré au déploiement de le redevance incitative sur le territoire de la collectivité. La communication s'est notamment développée par le passage des ambassadeurs de tri dans les ménages et les permanences de dotation de bacs. L'accueil du service environnement/déchets de Poher Communauté a également participé à cette communication en répondant aux nombreuses questions des usagers reçues par mail ou par téléphone.

Fin 2017, un logo spécifique pour le tri sélectif ainsi qu'un document explicatif du fonctionnement de la Redevance Incitative en Français et Breton ont été créés par une société de communication visuelle du territoire, Griffe Grafik basée à Plévin. Cette communication a été établit à l'attention des habitants de Poullaouen en prévision de la phase Test de la RI sur la commune. Le logo a été affiché sur 2 bennes de collecte collectant les déchets sur Poullaouen. Ce logo est aujourd'hui toujours utilisé lors de la communication concernant la prévention des déchets.

Poher Tri
Poc'hêr Diveskañ
Je prends ma planète en main !
Tapout a ran krog em planedenn !

Logo Poher Tri

Benne de collecte avec le logo Poher Tri

Par la suite, au cours de la mise en place de la RI sur l'ensemble du territoire de Poher Communauté, une nouvelle chartre graphique spécifique à la redevance incitative a été créé par le chargé de communication de la ville de Carhaix avec un nouveau slogan dans le but d'insuffler une nouvelle dynamique au projet. Les différents documents ont été créés en se basant sur cette chartre graphique.

Tout au long de l'année 2023 et 2024, des documents explicatifs (courriers, fascicules) du lancement de la redevance incitative ont été envoyés dans les communes de Poher Communauté. Le fascicule montrant le visage de 2 des chauffeurs/rippeurs de Poher Communauté, une autorisation à l'image a été signée par ces agents.

Une question?

Je contacte les ambassadeurs du tri:

02 98 99 09 38
redevance.incitative@poher.bzh

www.poher.bzh

Poher communauté Poc'hêr kumuniezh

Je trie mieux,
Je jette moins!

la redevance **incitative**

Moins de déchets, le Poher plus vert!

Glasoc'h ar Poc'hêr pa ziskenn al lastez!

ADEME — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ne pas jeter sur la voie publique.

Nous produisons trop de déchets, la facture augmente chaque année.

Pour y remédier, Poher communauté met en oeuvre au 1er janvier 2024 une nouvelle tarification pour l'enlèvement des ordures ménagères: la redevance incitative.

✓ AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE, J'AI MON PROPRE BAC

La capacité des bacs est de 120 litres, pour un foyer de 2 personnes, 240 litres au-delà.

✓ JE PAIE EN FONCTION DU NOMBRE DE LEVÉES DU BAC

La facturation prend en compte le volume du bac et le nombre de levées, avec un abonnement pour 13 levées, et une part variable, pour les levées supplémentaires.

✓ LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES S'EFFECTUE TOUS LES 15 JOURS

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) s'effectue tous les 15 jours. Pour optimiser le nombre de levées, il est recommandé de ne présenter son bac que lorsqu'il est plein. Et de trier au mieux pour réduire la quantité de déchets jetés. Attention, les sacs déposés au pied ou sur le bac ne sont pas collectés!

✓ JE CHOISIS DE PRÉSENTER OU NON MON BAC À LA LEVÉE

La collecte reste identique jusqu'au 1er janvier 2024

Ni la collecte des déchets, ni la facturation, ne changent jusqu'au 1er janvier 2024.

La collecte continue de se faire aux points d'apport volontaire jusqu'au 1er janvier 2024.

Ne mettez pas vos déchets dans votre nouveau bac pucé, ils ne seraient pas collectés !

Votre nouveau bac est à conserver, en attendant bientôt la collecte au plus près de votre habitat.

Plus d'informations sur la redevance incitative, la collecte des déchets, le tri sélectif, le compostage:

www.poher.bzh

Exemple de fascicule envoyé aux habitants de Motreff pour le lancement de la RI

En complément des courriers adressés, des communiqués de presse (également utilisé pour la Gazette de Carhaix) ont été édités, dans le but d'utiliser plusieurs supports de communication et ainsi atteindre un maximum de personnes concernées.

Exemple d'articles utilisés pour la gazette de Carhaix ainsi que pour la presse

Parallèlement, différents supports de communication ont été utilisés afin d'avoir un panel plus large et pouvoir toucher un maximum d'administrés de Poher Communauté (banderoles sur les sites internet de Poher Communauté et les mairies du territoire, post sur le site internet et le Facebook de Poher Communauté, information sur le panneau lumineux de Carhaix).

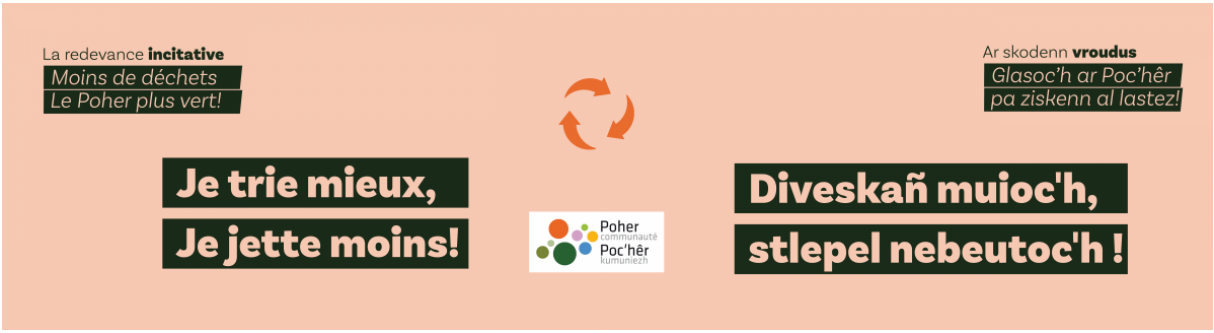

Banderole du site internet de Poher Communauté (toujours active à ce jour)

<u>Impressions-écrans de l'animation sur la RI diffusée sur l'écran lumineux de Carhaix à partir de Juin 2023 à mars 2024</u>

Lorsque les ambassadeurs de tri rencontraient les usagers, un mémo-tri établit à l'occasion des extensions des consignes de tri au 1er Janvier 2022 leur était remis. Ce mémo tri est toujours édité aujourd'hui. Les agents proposaient également un document explicatif de la redevance incitative ainsi qu'un « stop pub ». Afin de permettre aux agents de pouvoir répondre aux questions de la population, une « foire aux questions/ FAQ » a été établit et remise à chaque agent en charge de la dotation des bacs. Sur Carhaix, en cas d'absence d'une personne à son domicile lors de la distribution des bacs en porte à porte, un avis de passage était laissé dans la boite aux lettres afin d'informer la population de la possibilité de venir chercher un bac individuel sur des permanences.

Mémo-tri reprenant les consignes de tri et le circuit de recyclages des déchets

Plus spécifiquement, en début d'année 2024, un courrier explicatif, comprenant 2 documents, pour Poullaouen a été envoyé à l'ensemble de la commune. Cette commune étant déjà en expérimentation depuis 2018, l'organisation technique est déjà bien comprise par les habitants (collecte en bacs individuels en C0.5). Cependant, il était important de communiquer sur la relance de la RI sur l'ensemble du territoire et d'expliquer les prévisions concernant la facturation.

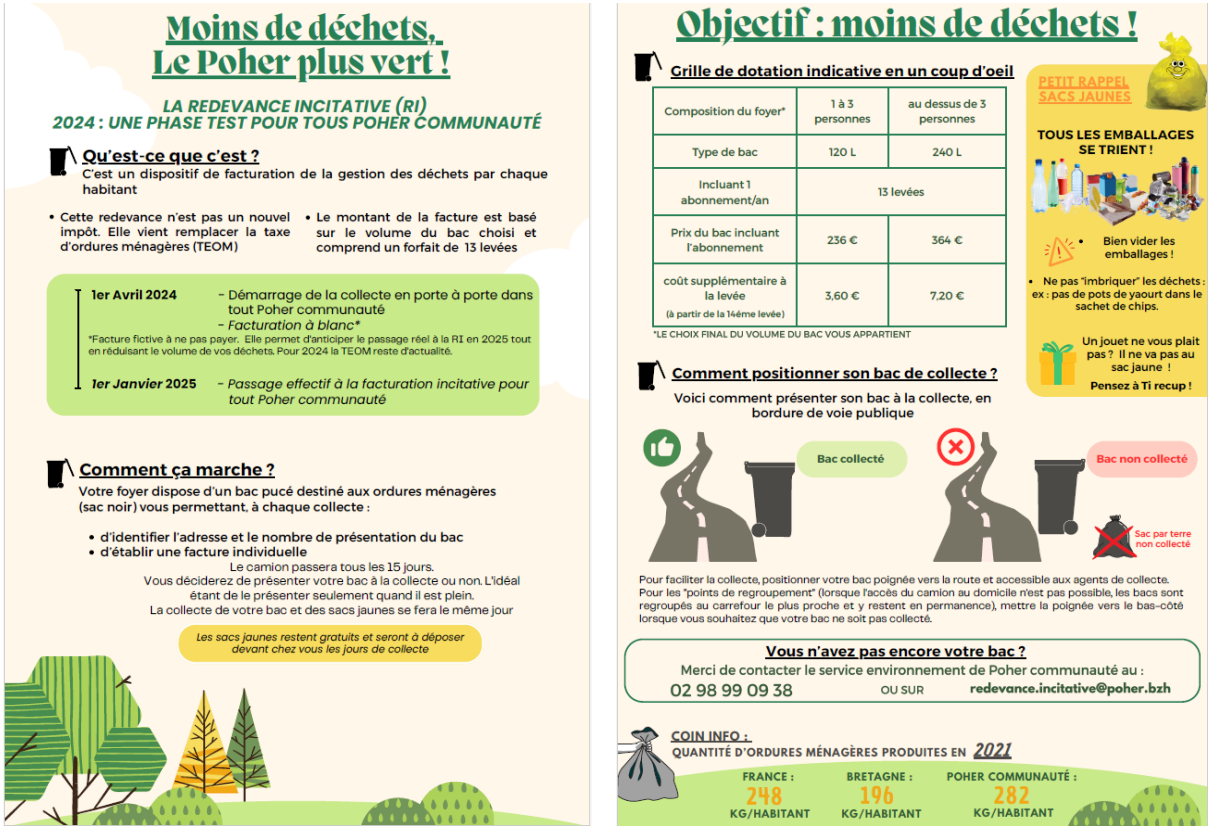

Moins de déchets, Le Poher plus vert !

LA REDEVANCE INCITATIVE (RI)
2024 : UNE PHASE TEST POUR TOUS POHER COMMUNAUTÉ

Qu'est-ce que c'est ?
C'est un dispositif de facturation de la gestion des déchets par chaque habitant

- Cette redevance n'est pas un nouvel impôt. Elle vient remplacer la taxe d'ordures ménagères (TEOM)
- Le montant de la facture est basé sur le volume du bac choisi et comprend un forfait de 13 levées

1er Avril 2024 – Démarrage de la collecte en porte à porte dans tout Poher communauté
– *Facturation à blanc**
*Facture fictive à ne pas payer. Elle permet d'anticiper le passage réel à la RI en 2025 tout en réduisant le volume de vos déchets. Pour 2024 la TEOM reste d'actualité.

***1er Janvier* 2025** – *Passage effectif à la facturation incitative pour tout Poher communauté*

Comment ça marche ?
Votre foyer dispose d'un bac pucé destiné aux ordures ménagères (sac noir) vous permettant, à chaque collecte :

- d'identifier l'adresse et le nombre de présentation du bac
- d'établir une facture individuelle

Le camion passera tous les 15 jours.
Vous déciderez de présenter votre bac à la collecte ou non. L'idéal étant de le présenter seulement quand il est plein.
La collecte de votre bac et des sacs jaunes se fera le même jour

Les sacs jaunes restent gratuits et seront à déposer devant chez vous les jours de collecte

Objectif : moins de déchets !

Grille de dotation indicative en un coup d'oeil

Composition du foyer*	1 à 3 personnes	au dessus de 3 personnes
Type de bac	120 L	240 L
Incluant 1 abonnement/an	13 levées	
Prix du bac incluant l'abonnement	236 €	364 €
coût supplémentaire à la levée (à partir de la 14ème levée)	3,60 €	7,20 €

*LE CHOIX FINAL DU VOLUME DU BAC VOUS APPARTIENT

PETIT RAPPEL SACS JAUNES

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

- Bien vider les emballages !
- Ne pas "imbriquer" les déchets : ex : pas de pots de yaourt dans le sachet de chips.

Un jouet ne vous plait pas ? Il ne va pas au sac jaune !
Pensez à Ti recup !

Comment positionner son bac de collecte ?
Voici comment présenter son bac à la collecte, en bordure de voie publique

Bac collecté

Bac non collecté

Sac par terre non collecté

Pour faciliter la collecte, positionner votre bac poignée vers la route et accessible aux agents de collecte. Pour les "points de regroupement" (lorsque l'accès du camion au domicile n'est pas possible, les bacs sont regroupés au carrefour le plus proche et y restent en permanence), mettre la poignée vers le bas-côté lorsque vous souhaitez que votre bac ne soit pas collecté.

Vous n'avez pas encore votre bac ?
Merci de contacter le service environnement de Poher communauté au :
02 98 99 09 38 OU SUR **redevance.incitative@poher.bzh**

COIN INFO :
QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES EN *2021*

FRANCE :	BRETAGNE :	POHER COMMUNAUTÉ :
248 KG/HABITANT	196 KG/HABITANT	282 KG/HABITANT

Document 2 du courrier explicatif sur la RI envoyé aux habitants de Poullaouen

Parallèlement, un courrier également spécifique a été envoyé dans les résidences secondaires (les informations concernant les adresses et les propriétaires ont pu être retrouvés grâce au logiciel Ereom). Les retours de courriers nous ont permis de mettre à jour la base de données.

Pour compléter le volet communication sur le sujet de la RI, une information précisant la mise en route des nouvelles tournées de collecte de déchets est parue dans les journaux « Le Télégramme », « Le Poher », la « Gazette » de Carhaix ainsi que sur la radio locale RMN. Les articles ont également été rajoutés sur les sites internet des communes concernées.

II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Tonnage d'ordures ménagères 2023	**Ratio 2023 (Kg/hab/an)**	Tonnage d'ordures ménagères 2024	**Ratio 2024 (Kg/hab/an)**
4198	**273**	**3274**	**213**

On peut noter que le tonnage des ordures ménagères incinérées a baissé de manière significative. Il est en effet passé de 276 Kg/an/habitant en 2023 à 213 Kg/an/habitant en 2024.

La communication faites par les agents-enquêteurs au cours de la dotation de bacs sur le fait de trier davantage ces déchets ainsi que la mise en place d'une tarification au bac et aux nombres de levées pour les ordures ménagères peuvent expliquer cette baisse significative du tonnage d'ordures ménagères en 2023 et 2024.

Avec la mise en place de la redevance incitative, la redevance spéciale (RS) ne peut être superposé à celle-ci. Les entreprises et administrations n'ont donc plus de redevance spéciale (RS) à payer (redevance établit au poids de déchets produits pour les entreprises et administrations produisant plus de 1400 litres par semaine).

2.2 LA COLLECTE SELECTIVE

2.2.1 Les recyclables secs issus des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre)

Il faut distinguer les matières entrantes au centre de tri, les matières finalement valorisées après tri manuel et les refus de tri. Les refus de tri sont les matières ne pouvant être ni recyclées ni vendues aux repreneurs. Ils sont expédiés à l'incinération pour y être valorisés sous forme de production de chaleur.

Matériaux	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Tonnage 2024
EMR *	199.52	213.18	161.58	221.38
JMR déchèterie*	36.44	30.9	14.08	3.5
Multi matériaux*	**563.24**	**641.70**	**636.88**	**712.72**
TOTAL entrants	799.20	885.78	812.54	821.84

Quantité de matériaux collectées et entrantes au centre de tri (en tonnes)

*Les EMR (emballages ménagers recyclables) correspondent au carton.
*Les JMR (journaux magazines recyclables) correspondent aux journaux papiers.
*Les Multi matériaux correspondent aux sacs jaunes collectés.

La quantité de déchets ménagers recyclables triée a significativement augmenté par rapport à 2023. Cela peut s'expliquer par la promotion du tri sélectif faite avec la mise en place de la redevance incitative tout au long de l'année 2024. Cette augmentation devrait se poursuivre en 2025 avec la mise en place effective de la RI.

Matériaux	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Variation
Acier	25	29.55	30.21	36.58	+21.09 %
Alu	3.3	4.63	5.3	5.88	+10.94 %
EMR	312.9	324.19	288	338.27	+17.45 %
Briques	12.3	13.32	14.15	11.20	-20.85 %
Plastiques	114.3	133.47	145.36	208.26	+43.27 %
JMR	229.3	309	219.55	219.50	-0.02 %
Refus	76.9	97.12	87.97	130.72	+48.6 %

Détail des tonnages produits par matériau en sortie du centre de tri de Glomel

Le flux présentant le plus gros écart de tonnage entre 2023 et 2024 est celui des plastiques (en dehors du taux de refus).

Le taux de refus en 2024 sur la production totale réalisée est de 15,90 % **(**rappel 2023 : 10,94%).

Ce pourcentage de refus est en hausse, notamment par le fait que lors de la mise en place de la redevance incitative et la promotion du tri sélectif, un nombre plus important d'usagers ait davantage trié ces déchets et ainsi pu commettre plus d'erreurs dans les consignes de tri.

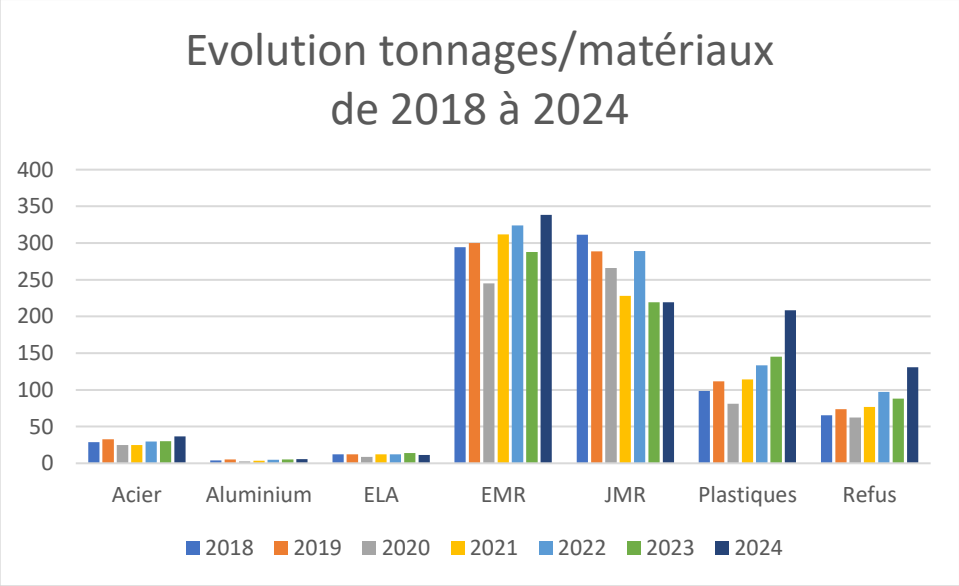

Graphique présentant les évolutions des tonnages en matériaux collectés par le centre de tri

2.2.2 Les extensions des consignes de tri

Jusqu'au 31 décembre 2021 seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les sacs jaunes aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages, composé d'un plastique différent, (pot de yaourt, barquette, …) devaient être jetés avec les ordures ménagères résiduelles car trop complexe à recycler.

En 2021 a eu lieu une phase de modernisation du centre de tri de Glomel afin de permettre le recyclage de l'ensemble des emballages plastiques à partir du 1er janvier 2022 avec une extension des consignes de tri pour les habitants.

Le geste de tri ayant été étendu à l'ensemble des emballages plastiques, les tonnages du centre de tri ont augmenté avec pour conséquence un taux de refus plus élevé en 2023 et 2024. Un taux qui reste malgré tout très contenu si on le compare avec la moyenne nationale qui est de 24% (CITEO).

2.2.3 Le verre

Comparaison des tonnages entre 2023 et 2024 pour le verre :

Matériaux	*Tonnage 2023*	*Ratio 2023 (kg/hab/an)*	*Tonnage 2024*	*Ratio 2024 (kg/hab/an)*
Verre	663	42,6	711.55	46.3

La quantité de verre collectée en 2024 n'a pas augmenté de manière significative.

2.3 LES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE DE CARHAIX ET LOCMARIA-BERRIEN

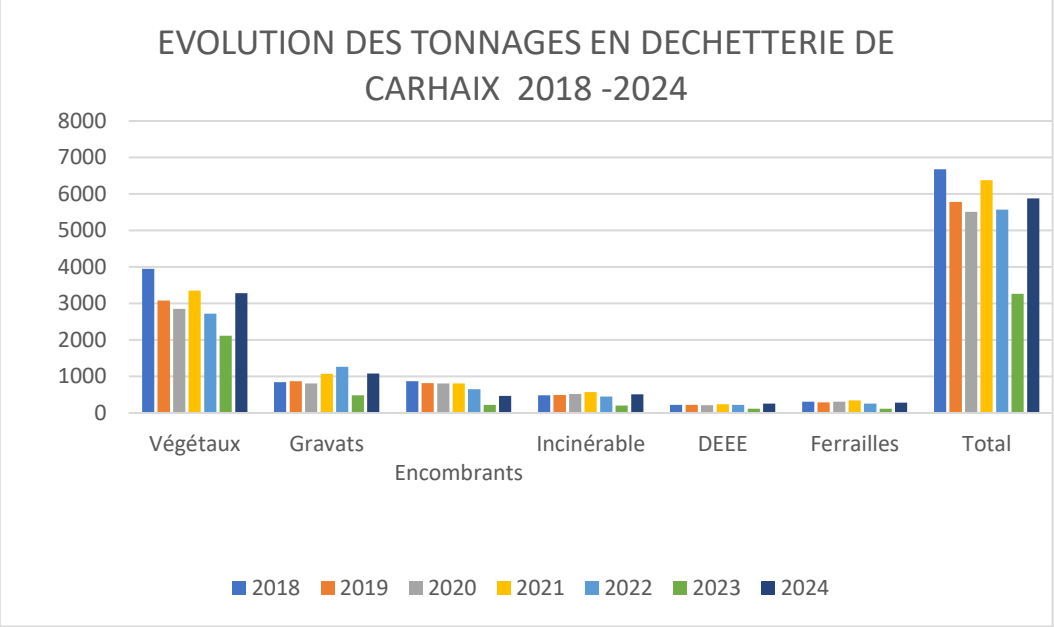

Avec 5879 tonnes, on remarque que, de manière générale, les tonnages collectés en 2024 à la déchèterie de Carhaix ont augmentés de manière significative en comparaison à 2023 (3270 tonnes).

Cette hausse s'explique notamment grâce à la reprise de la collecte des déchets à la déchèterie de Carhaix en 2024 suite à sa fermeture pendant 6 mois en 2023. Les tonnages collectés n'étaient, à ce moment-là, peu représentatifs et il n'est pas possible d'en tirer des enseignements tendanciels. Cependant les tonnages de 2024 suivent la même tendance si l'on se base sur les tonnages des années précédentes hors 2023.

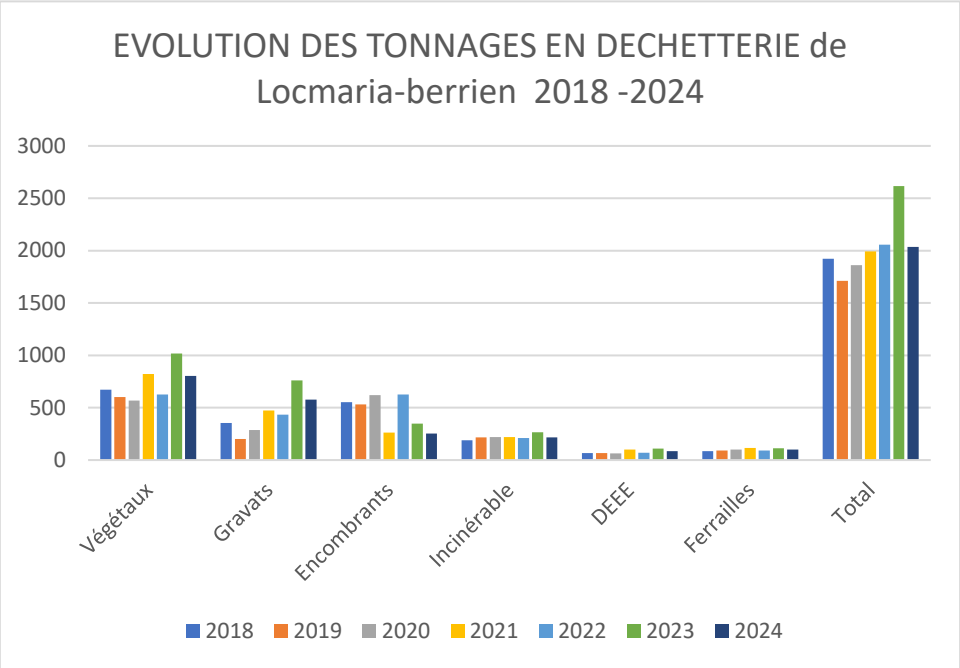

Les tonnages collectés à la déchèterie de Locmaria-Berrien ont diminués en 2024 par rapport à 2023 (2036 tonnes en 2024 contre 2616 tonnes en 2023. Cette baisse est principalement dû à la réouverture de la déchèterie de Carhaix.

Les principaux flux collectés en déchèterie se répartissent de la façon suivante :

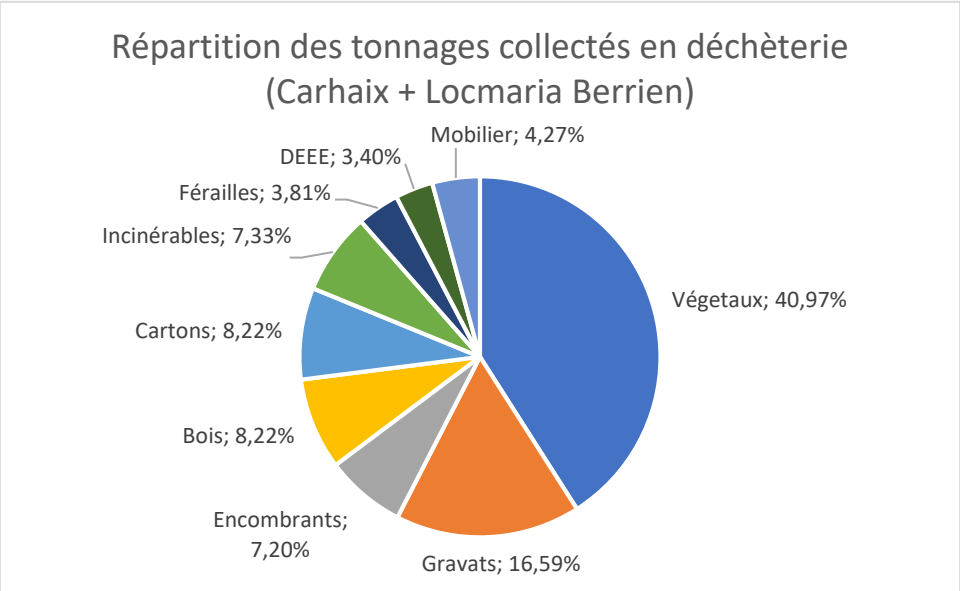

Il est à noter que plus de la moitié du tonnage total (soit 64,76 %) collecté en déchèterie est composé uniquement de trois flux : les végétaux, les gravats et les encombrants.

Pour rappel : au 1er janvier 2019, la commune de Locmaria Berrien s'associe avec la commune de Poullaouen pour former une nouvelle commune, et devient, de ce fait, adhérente à Poher communauté. La commune de Locmaria-Berrien était membre jusqu'au 31 décembre 2018 de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté. La déchetterie du Vieux Tronc qui se situe sur la nouvelle commune et dont la gestion est assurée par le SIRCOB, avait vocation à accueillir les usagers des communes membres de Monts d'Arrée Communauté.

Au regard de la situation de la déchetterie située sur la ZA du Vieux Tronc, Monts d'Arrée Communauté a sollicité la Communauté de Communes du Poher, afin que les usagers résidant sur la commune de Poullaouen puissent utiliser les installations de la déchetterie du Vieux Tronc.

Suite à un comptage des passages effectués sur les mois de juin et juillet 2017 en déchetterie du vieux tronc, le taux de participation de la Communauté de Communes du Poher, au coût de fonctionnement de la déchetterie du Vieux Tronc a été fixé à 14% dans le cadre d'une convention tripartite entre les 2 collectivités et le SIRCOB.

III) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

3.1 LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif 2024 du budget de collecte des déchets ménagers enregistre un résultat global de fonctionnement positif de 573 115.53 €. Le budget général de Poher communauté n'a pas abondé le budget de collecte des déchets ménagers sur l'année 2024. L'excédent d'exercice (excédent cumulé soit 573 115.53 moins le report de l'année 2023 soit 355 465,24) s'élève à 217 650.29 €.

Les résultats 2024 sont les suivants :

	Dépenses	**Recettes**	**Excédent de fonctionnement 2024**	**Solde de la section d'investissement 2024**
Fonctionnement	2 918 365.15 €	3 491 480.68 €	**+573 115.53 €**	
Investissement	223 211.13 €	469 231.96 €		**+246 020.83 €**

3.1.1 Fonctionnement

La section de fonctionnement enregistre un solde cumulé positif depuis 2022.

L'évolution de l'équilibre de la section de fonctionnement depuis 2018 est la suivante :

Evolution du solde cumulé de la section de fonctionnement 2018-2023						
Compte administratif 2018	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Compte administratif 2024
Déficit de -39 779,20€	Déficit de -30 964,87€	Déficit de -271 542.35€	Déficit de -166 315.53€	**Excédent de** **100 361.84 €**	**Excédent de** **328 806.05€**	**Excédent de** **573 115.53 €**

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 187 K€ entre 2023 et 2024. Elles évoluent à hauteur de :

*+112 K€ au chapitre 'charges à caractère général'

*+65 K€ au chapitre 'charges de personnel'

*+0 K€ au chapitre 'Autres charges de gestion courante'

*+6 k€ au chapitre 'opérations d'ordre de transfert entre sections'

Les charges à caractère général augmentent fortement entre 2023 et 2024. Cette évolution peut notamment s'expliquer par :

- la hausse du tarif de l'incinération (94.50 €/tonne HT au lieu de 74.50 €/tonne HT en 2023 et 84.50 €/tonne HT en 2022) auquel s'ajoute la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (15€/tonne). 3 274.48 tonnes ont été traitées en 2024 contre 4246.81 tonnes en 2023.

- La réouverture de la déchèterie de Carhaix en 2024 après la fermeture pour travaux durant 6 mois en 2023 portant les prestations à 660 K€ en 2024 au lieu de 540 K€ en 2023 : +120 k € pour un tonnage de 9 921.66 en 2024 contre 8 547.48 en 2023.

- Les charges du Centre de Tri ont peu augmenté (+13 k€) avec en parallèle une évolution à la hausse des refus de tri (+4.69 %) dû à la mise en place de la redevance incitative et la promotion du tri sélectif, qui démontre l'implication des habitants dans la mise en œuvre des consignes de tri mais potentiellement avec plus d'erreurs de tri.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 237 K€ entre 2023 et 2024. Cette augmentation résulte de :

- L'augmentation de l'excédent reporté de fonctionnement : +207 K€

- L'augmentation des bases locatives qui porte la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 2 304 en 2024 au lieu de 2 211 K€ en 2023, pour un taux de taxe identique de 13 %. Cependant le montant de la taxe foncière ayant augmenté en 2024 (+ 5.4%) les montants de la TEOM ont également augmentés de manière proportionnelle. 85% de la recette perçue sur le territoire provient des ménages, 12 % des locaux professionnels et 3% des dépendances.

En 2024, le budget principal n'a pas contribué au fonctionnement du service collecte. En 2023, la participation était de 194 K€.

En revanche, les recettes liées à la redevance spéciale (RS) ont baissé (-4 K€) notamment du fait que beaucoup de professionnels concernés par cette RS ont commencé à trier leurs déchets avec la mise en place de la redevance incitative et la promotion du tri sélectif.

La reprise des matériaux a très fortement augmenté (+404 K€). Ceci peut notamment s'expliquer par une forte hausse de la quantité de déchets ménagers recyclables triée par rapport à 2023. En effet, tout au long de l'année 2024, la promotion du tri sélectif a été faite en même temps que la dotation des bacs pendant la mise en place de la redevance incitative. De plus, les prix de reprise étaient exceptionnellement faibles en 2023, suite à différentes contraintes (demande européenne en polymère faible cette année-là du fait de la crise énergétique incitant certains industriels à produire moins pour préserver leurs marges ; crise du papier-cartons en raison d'une offre excédentaire…) Ainsi, les prix de reprise avaient baissé de 59.65 % entre 2022 et 2023.

La section de fonctionnement présente donc un excédent cumulé de 573 115.53 €.

3.1.2 Investissement

En 2024, les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 223 K€. Elle se décomposent comme suit :

Imputation	Dénomination	Montant
2033 - Frais d'insertion	PUBLICATION MARCHE FOURNITURE ET MAINTENANCE ABRIS BAC ET CONTROLE ACCES POUR LES OM-RI	864 €
21351 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments publics	REMPLACEMENT PORTE LOCAL KARCHER SERVICES TECHNIQUES	1621,67 €
21838 - Matériel informatique	1 IMPRIMANTE MFP LASER COULEUR	192,34 €
	1 COMMUTATEUR CATALYST 1000 8 PORTS POUR DEPLOIEMENT TELEPHONIE SUR IP	225,52 €
	3 TABLETTES NUMERIQUES SAMSUNG TAB ACTIVE POUR EQUIPEMENT BENNES DE COLLECTE	2674,8 €
21848 – Matériels de bureau et mobiliers	1 ARMOIRE CHAUFFANTE POUR SECHAGE DES VETEMENTS DES AGENTS DE COLLECTE	3375,2 €
2188 – Matériels divers	SIT 1- LOT 1-FOURNITURE-POSE-MAINTENANCE D'ABRIS POUR BACS DE 660L+INSTALLATION DE CONTROLES D'ACCES	44352 €

	SIT 1-LOT 2-FOURNITURE ET ENTRETIEN DE CONTROLES D'ACCES POUR ABRI-BACS ET FOURNITURE BADGES D'ACCES	29127,6 €
	SIT 2 LOT 1-FOURNITURE-POSE ET MAINTENANCE D'ABRIS POUR BACS DE 660L+INSTALLATION CONTROLES ACCES	30492 €
	SIT 2 LOT 2-FOURNITURE ET ENTRETIEN DE CONTROLES D'ACCES POUR ABRI-BACS ET FOURNITURE BADGES D'ACCES	24812,4 €
	SIT 3-LOT 1-FOURNITURE-POSE ET MAINTENANCE D'ABRIS POUR BACS DE 660L+INSTALLATION CONTROLES ACCES	13860 €
	SIT 3 LOT 2-FOURNITURE DE 8000 BADGES D'ACCES	21600 €
	SIT 4 LOT 2-OPTION PUBLIPOSTAGE DES CARTES D'ACCES DECHETS CARHAIX	5826,72 €
	30 COUVERCLES JAUNES POUR POUBELLES TRI COLLECTIF 660-770 LITRES	2881,8 €
	60 COUVERCLES POUR BACS JAUNES 660/770 LITRES AVEC 240 CLIPS DE FIXATION POUR CONTENEURS 2 ROUES	5800,8 €
	FOURNITURE DE 1351 SERRURES AUTOMATIQUES GRAVITAIRES-DEPLOIEMENT DE LA TARIFICATION INCITATIVE	35504,28 €
Total		**223 211,07 €**

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à 469 K€. Elles comportent les amortissements (141 K€), le Fonds de compensation de la TVA (35 K€), et le solde d'exécution reporté de l'exercice 2023 (292 K€).

La section d'investissement présente donc un excédent cumulé de 246 020. 83 €.